



The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada

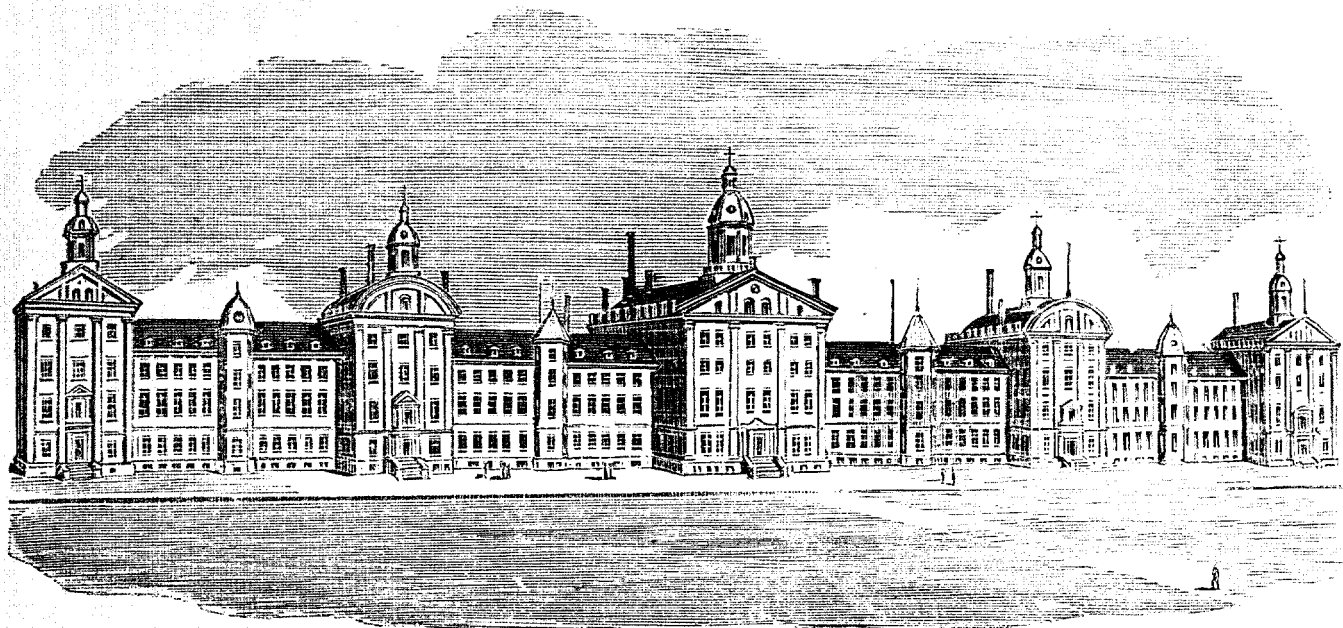
Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

**Le Premier Hospice
St. Jean de Dieu
Asile de la Longue-Point
1892**

Source: Library of the
Catholic Health Alliance of Canada

Copyright: Public Domain

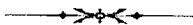
Digitized: July 2005



LE PREMIER HOSPICE ST-JEAN DE DIEU

Détruit par le feu le 6 Mai 1890.

HOSPICE
ST-JEAN DE DIEU



ASILE DE LA LONGUE-POINTE



1892



MONTREAL

ARBOUR & LAPERLE, Imprimeurs 491 et 493, Rue St-Urbain

Nous avons réuni en brochure les divers articles publiés par la *Semaine Religieuse* de Montréal, sur l'asile de la Longue-Pointe, que dirigent les sœurs de la Providence. Seulement, il nous a semblé nécessaire, pour donner à cette étude une plus grande valeur historique, de compléter certains détails, notamment en ce qui concerne le premier hospice, construit en 1874, et qui, comme on le sait, a été détruit par un terrible incendie en 1890. Nous avons également présenté quelques considérations complémentaires sur le traitement des malades à l'hospice St-Jean de Dieu, et ajouté plusieurs indications qui nous ont paru utiles sur les dépenses qu'entraîne l'entretien des patients et les approvisionnements considérables qu'exige un personnel aussi nombreux.

C'est donc un travail entièrement nouveau, pour certaines parties, que nous publions aujourd'hui.

Nous en reconnaissons l'insuffisance, malgré l'aide bienveillant que nous avons trouvé près du digne aumônier de l'hospice St-Jean de Dieu, M. l'abbé Leclerc, et des sœurs de la Providence, que nous tenons à remercier de leur extrême obligeance.

Nous n'avons qu'une ambition, inspirer à ceux qui liront ces pages l'idée d'aller voir cet hospice. Nous sommes certain qu'ils nous sauront gré de leur avoir fourni l'occasion d'une visite aussi intéressante, et dont ils emporteront, nous pouvons l'affirmer, une impression durable, et une profonde admiration pour le zèle — au-dessus de tout éloge — des sœurs, des tertiaires et des gardiens de ce magnifique établissement.

Si ces visiteurs sont Canadiens, ils auront le droit d'en être fiers ; s'ils sont étrangers, ils pourront envier pour leur pays un aménagement aussi complet et surtout un personnel aussi dévoué..



HOSPICE
ST-JEAN DE DIEU

ASILE DE LA LONGUE-POINTE

LES DÉBUTS

LA FERME ET LE COUVENT SAINT-ISIDORE

C'est au village de la Longue-Pointe, à six milles de Montréal, qu'est établi le plus important des asiles d'aliénés de la province de Québec ; asile de création récente dans son entier développement, mais qui, comme la plupart des fondations charitables, remonte dans ses débuts à une époque relativement éloignée.

En effet, l'idée mère de cet hospice, date, en réalité, du jour où M. Gamelin mourant adressait à sa digne épouse, la future fondatrice des sœurs de la Providence, ces touchantes paroles, en la chargeant de veiller au sort d'un pauvre idiot adopté par eux : " Continue de prendre soin de cet infortuné, en souvenir de moi et pour mon amour. "

Cette prière fut pieusement écoutée et fidèlement remplie. Mine Gamelin consacra sa fortune et sa vie au soulagement des malheureux ; elle eut l'heureuse idée d'assurer aux œuvres créées par elle la perpétuité qui les rend fécondes, en s'entourant de collaboratrices dévouées qui ont continué et agrandi son action charitable.

Sous l'inspiration, et avec le puissant concours du vénéré Mgr Bourget à qui revient la plus large part dans la fondation de la " Providence, " l'Institut de cette pieuse dame, se développant de plus en plus, embrassa bientôt presque toutes les œuvres de charité qu'on y exerce aujourd'hui, telles que le soin des femmes âgées et infirmes, des vieillards, des orphelins, des enfants trouvés, des aliénés, la tenue des salles d'asile, l'instruction des sourdes-muettes, la visite et le soin des malades dans les hôpitaux et à domicile, etc., etc. Il est remarquable que dès le début, l'on s'occupa des aliénés.

Ce fut en novembre 1845 qu'une petite maison, située dans le jardin du premier asile de la Providence, à Montréal, coin des rues Ste-Catherine et St-Hubert, fut appropriée pour recevoir quelques malades atteints d'aliénation mentale. Cette maison de bois était peinte en jaune, d'où le nom de *maison jaune* sous lequel on la désignait alors parmi les religieuses. Sœur de l'Assomption, née Brady, fut chargée du service de ces malades. Elle avait, rapporte-t-on, un charme particulier dans la voix et calmait les fous furieux en chantant des cantiques. Le nombre des aliénés traités à l'asile de la rue Ste-Catherine était forcément restreint ; mais en 1850, la révérende mère Gamelin s'étant rendue à Baltimore avec sœur Ignace et M. l'abbé Truteau, vicaire-général de Mgr Bourget, visita les hospices d'aliénés, et revint de ce voyage avec l'idée de poursuivre l'établissement d'une maison de ce genre ; " car nous désirions avoir un asile pour y retirer ces pauvres malheureux," disent les chroniques de la *Providence*.

Or, les sœurs de cette communauté possédaient une ferme à la Longue-Pointe.

Cette ferme leur était advenue dans des circonstances assez curieuses. En 1841, M. Nicolas Désautels dit Lapointe, mourait à la Longue-Pointe, après avoir légué à la fabrique de cette paroisse dans un but charitable, une terre située à vingt arpents environ du village, à la charge de certaines redevances

annuelles. Sur l'avis du curé de la Longue-Pointe, M. Etienne Lavoie, inspiré, du reste, par Mgr Bourget, le conseil de fabrique fit don de cette terre aux sœurs de la Providence, à la condition d'y tenir une école pour les filles, et de remplir les obligations imposées par le testament de Nicolas Désautels.

Les sœurs acceptèrent cette donation, et ainsi fut créée la mission St-Isidore. Ce vocable avait été choisi par Mgr Bourget, parce que, les sœurs ayant à s'occuper de la direction d'une ferme, il lui parut convenable de les mettre sous la protection du patron des laboureurs.

En 1846, eut lieu l'inauguration de la mission St-Isidore appelée, nul ne pouvait le soupçonner encore, à un grand avenir. Pendant plusieurs années, la ferme St-Isidore fut à la fois une classe pour les enfants du village, et, pour les pauvres une maison toujours prête à soulager leurs infortunes.

En 1851, cette ferme devenait le berceau d'une institution bien connue au Canada : l'école des sourdes-muettes. C'est, en effet, à la Longue-Pointe, que sœur Marie de Bonsecours, de pieuse mémoire, commença à enseigner ses premières élèves, et pendant sept ans, dans la petite école de cette paroisse,

prépara le bel établissement que possède aujourd'hui Montréal.

En 1852, survint un événement destiné à modifier sensiblement la ferme St-Isidore. L'assemblée des propriétaires de la paroisse de la Longue-Pointe, réunis le 23 mai 1852, décida que la fabrique donnerait aux Sœurs de la mission son revenu net pendant six ans, afin de leur faciliter l'acquisition d'une propriété au village même : leur éloignement à vingt arpents de l'Eglise étant pour les enfants et les sœurs une cause de gêne extrême. L'offre fut acceptée et la Communauté fit l'acquisition d'un terrain contenant six arpents, bordant le fleuve et dépendant d'une belle terre à la famille Vinet, terre qui plus tard devait devenir la propriété des sœurs de la Providence.

Sur ces six arpents existaient deux maisons, l'une en pierre à deux étages de 40 pieds de long sur 30 de large, l'autre en bois de 33 pieds sur 24, et divers bâtiments de service. Le contrat de vente était signé le 25 mai 1852 pour un prix de \$2,580. Dix jours après, les Sœurs s'y installaient avec leurs élèves, et la nouvelle acquisition prit le nom de couvent St-Isidore. Cependant elles continuèrent à conserver sur la ferme des gens de service auxquels, chaque jour, une Sœur donnait les instructions nécessaires pour les travaux à effectuer.

Un mois et demi plus tard, le 12 juillet, ce couvent devenait l'asile de plusieurs prêtres agés ou infirmes qui, par suite de l'incendie (1) de l'évêché, alors situé rue St-Denis, près de l'église St-Jacques, avaient dû céder l'hospice St-Joseph tenu par les sœurs de la Providence, rue Mignonne, où ils étaient établis, pour faire place temporairement à l'évêque et à son clergé. On dût y faire de nouvelles constructions et alors les deux bâtiments en pierre et en bois qui existaient furent reliés par un autre bâtiment en pierre à deux étages. Pendant un certain nombre d'années, plusieurs prêtres continuèrent d'être soignés dans ce couvent.

En même temps, les sœurs répondant aux intentions de leur regrettée fondatrice, et aux demandes pressantes qui leur étaient adressées de divers côtés, firent aménager dans les bâtiments de leur ferme de la Longue-Pointe, des loges ou cellules destinées aux aliénés. Plusieurs sœurs furent détachées à la ferme dans le but de veiller sur ces malheureux, au nombre de 17 dès le début. En octobre 1852, Mgr Bourget, qui avait à cœur la création d'un établissement de

(1) Cet incendie, qui fut considérable et détruisit toutes les maisons entourant l'asile récemment créé de la Providence, épargna les bâtiments de cet asile. Les sœurs attribuent ce fait au moins étrange à la protection miraculeuse de la statue de N.D. des Sept Douleurs que possédait leur chapelle. Comme on redoutait à chaque instant d'être attaqué par le feu, une sœur parla de mettre à l'abri cette statue : « Non répondit Mère Caron, la sainte Vierge nous défendra, et si nous devons périr, elle périra avec nous. »

ce genre, se rendait à la Longue-Pointe, bénissait les nouvelles constructions, et les plaçait sous la protection de St-Jean de Dieu. Ce saint, on le sait, avait été un moment enfermé comme fou par le peuple incapable de comprendre la sublimité de sa charité ; il répondit à ses persécuteurs en fondant à Madrid deux hospices pour les aliénés et les pauvres.

A la fin de 1852, les sœurs de la Providence avaient donc à la Longue-Pointe deux établissements : celui de la Ferme Saint-Isidore, placé alors sous la protection de Saint-Jean-de-Dieu et spécialement affecté aux aliénés, et le couvent Saint-Isidore, situé au village, servant à la fois d'école pour les filles et d'asile pour les prêtres infirmes ou âgés.

Pour recevoir les aliénés à la ferme, on avait utilisé les bâtiments que l'on possédait, auxquels sœur Praxède (1), alors supérieure de la mission, avait fait ajouter quelques annexes, mais la communauté ne disposait pas de ressources suffisantes pour créer de toutes pièces un hospice. Il ne faut point oublier que les sœurs obéissaient uniquement à un sentiment de

(1) Sr Praxède, supérieure de 1849 à 1855, mérite une mention spéciale parmi les supérieures de la mission Saint-Isidore, parce qu'elle eut la charge de l'aménagement des premiers aliénés qui y furent placés, et aussi, parce qu'elle est l'une des fondatrices des missions de l'Orégon où les Sœurs de la Providence ont créé d'importantes institutions de charité. Elle était la nièce de Mgr Prince, premier évêque de St-Hyacinthe. Elle est morte le 24 décembre 1889, dans la maison provinciale de Vancouver (Washington).

charité en se chargeant de ces malheureux qui ne trouvaient alors, dans le district de Montréal, aucun asile pour soigner leur maladie, le seul établissement hospitalier, St-Jean Dorchester, n'ayant été ouvert qu'en 1861.

* * *

C'était, il faut bien le dire, une installation fort primitive que celle de la ferme Saint-Isidore. Le personnel, chargé de ce nouveau service était lui-même peu au courant de la manière de traiter ces *patients* (1), difficiles à gouverner, et ce ne fut pas sans quelque danger que les sœurs acquirent l'expérience qui leur faisait défaut.

L'espace manquait ; bien des précautions nécessaires étaient ignorées, et il fallut de la part des gardiennes une grande somme de dévouement, et un véritable courage pour accomplir, dans ces conditions défectueuses, la mission que leur faisait accepter leur esprit de sacrifice. Mais elles avaient à cœur de remplir le vœu de leur fondatrice, et malgré bien des difficultés, elles persistèrent dans leur bienfaisante entreprise.

Le courage des sœurs, dans ces premiers temps,

(1) C'est le nom sous lequel sont désignés les aliénés dans les hospices du Canada.

fut mis plusieurs fois à l'épreuve, comme le témoignent quelques-uns des faits suivants. Un jour, c'était un fou furieux qui, dans un violent accès, se précipitait sur ses gardiennes, obligées de fuir pour échapper à ses coups. Une autre fois, une pauvre folle, jusque-là très calme, devenait tout-à-coup en proie à une surexcitation extrême, s'emparait d'une lampe à pétrole, et la brisait avec colère, s'exposant elle-même, ainsi que celles qui la veillaient, à être brûlées vives. La surveillance, dans un local destiné à une toute autre appropriation, était des plus difficiles.

Ces raisons ne permirent pas d'avoir à la ferme un grand nombre de malades, et jusqu'en 1856, le chiffre des aliénés fut seulement de 17 à 20.

A cette époque, la communauté décida, dans un but d'économie, et aussi pour donner à ses pensionnaires une meilleure installation, de les transporter au couvent Saint-Isidore.

Sœur Zotique (1), une des fondatrices de la Providence, était alors supérieure de la mission : la

(1) Cette vénérable sœur, âgée de 86 ans, vit encore : elle est à la maison mère de Montréal.

translation eut lieu le 30 octobre 1856, et depuis lors, jusqu'en 1873, les bâtiments de la ferme St-Isidore ne furent plus occupés par les sœurs. Ce berceau de l'Asile St-Jean-de-Dieu n'existe même plus aujourd'hui : les constructions qui s'élevaient sur le bord du fleuve, entre le St-Laurent et la route actuelle qui va de Montréal au Bout de l'Île ont été détruites, partie en 1862, partie en 1886, et les matériaux utilisables employés à élever au couvent St-Isidore un nouveau bâtiment pour les aliénés. L'herbe d'une prairie fertile recouvre le sol autrefois occupé par ces constructions, et les seuls témoins de cette époque sont quelques bouquets d'arbres qui indiquent la place de l'ancien jardin des sœurs.



Le couvent St-Isidore était, du reste, mieux approprié pour y soigner les malades. Il n'avait pas encore cependant la belle apparence qu'il offre aujourd'hui. En 1856, c'était une maison partie en pierre, partie en bois, à deux étages, d'une longueur de 96 pieds, faisant face au St-Laurent, dont elle était séparée par une terrasse ombragée de grands arbres. La maison était double, avec corridor au milieu. Les malades furent placés dans le côté sud, et là, chacun d'eux avait une chambre spéciale.

En 1863, on construisit un bâtiment dans la cour du couvent, sur le bord de la rue du village, relié à la maison principale par un passage couvert et exclusivement réservé aux aliénés. Il était ainsi plus facile de veiller sur eux et d'arriver en même temps à une certaine classification, car on pouvait disposer de quelques pièces dans le couvent même, pour les malades exigeant des soins particuliers ou pour ceux qui payaient pension. Il y en eut, en effet, plusieurs dans cette dernière catégorie.

Malgré ces améliorations, il fut cependant difficile de loger plus de 20 à 25 patients.

Comme position, au point de vue sanitaire, le couvent St-Isidore offrait des avantages précieux : un calme parfait, condition indispensable pour le genre de malades qu'il recevait ; beaucoup d'air, de la verdure, un panorama splendide et toujours varié. On peut s'en rendre compte en visitant la maison actuelle qui ne se distingue que par son importance des habitations élevées sur le bord de la route conduisant de Montréal à la Longue-Pointe. Même style, mêmes volets verts, même pierre de granit sombre. La cour est celle d'une ferme, avec sa vacherie, ses remises, sa porcherie et les poules s'y ébattent en liberté, comme dans celles des exploitations voisines. Un vaste jardin potager, parfaitement entretenu, a été créé près du couvent et offre, au printemps, l'agréable coup d'œil de ses arbres fruitiers en fleurs.

A côté de ce jardin, sur le bord de l'allée qui conduit au couvent, se trouve un autre enclos devant lequel nous ne pouvons passer avec indifférence ; c'est le cimetière des Sœurs de la Providence (1).

Bien simple et bien modeste ce champ de repos, entouré d'une palissade en bois, peinte en blanc. Au milieu, une petite chapelle, sans ornement, dresse son toit pointu surmonté d'une croix. Tout autour,

(1) Ce cimetière a été inauguré le 14 mai 1872. Jusque là, les Sœurs de la Providence étaient enterrées dans la crypte de l'église de l'Asile de la Providence.

En 1872, tous les corps furent exhumés et transportés au nouveau cimetière de la Longue-Pointe.

Il ne reste aujourd'hui à l'Asile de la Providence que le tombeau de la Révérende Mère Gamelin, fondatrice et 1re supérieure de l'Institut.

Parmi les sœurs qui reposent dans le cimetière de la Longue-Pointe nous relevons les noms de :

Sr Caron, née Emélie Caron, l'une des fondatrices et 2^{me} supérieure générale de l'Institut.

Sr Philomène, née Victoire Bourbonnière, 3^{me} supérieure générale.

Sr Amable, née Céphise Dorion, 4^{me} supérieure générale.

Sr Thérèse de Jésus, née Cléopée Tétu.

Sr Vincent, née Madeleine Durand, l'une des fondatrices.

Sr Marie de Bonsecours, née Albina Gadbois, fondatrice de l'Institut des Sourd-s-Muettes.

Sr Marie de la Présentation, née Virginie Langlais, qui, jusqu'en 1872, fut supérieure du couvent St-Isidore, et sous la direction de laquelle la plupart des améliorations de cette maison furent effectuées.

Sr Thomas, née Elisabeth Caron, bien connue dans le faubourg Québec pour son énergie remarquable, sa charité constante. Elle y fut supérieure 25 ans.

Sr La Nativité, née Clémence Robert, religieuse de grande vertu, et pendant plusieurs années assistante à l'Hospice St-Jean-de Dieu.

deux rangées de tombes bordées de buis, qui ne sont indiquées que par une pierre de marbre, de même modèle, portant seulement un nom, et n'ayant pas même une date. C'est là que dorment, de leur dernier sommeil, les vaillantes servantes de Dieu qui sont allées recevoir au ciel le prix de leurs vertus et de leur dévouement.

Seules se détachent, auprès de la chapelle, cinq autres tombes, autour de la croix, dans un carré aussi entouré de buis : ce sont celles des Supérieures générales de la Communauté de la Providence, et, dans cet espace privilégié, la reconnaissance des sœurs a placé, quoiqu'elle n'eût pas ce titre, sœur Thérèse de Jésus, la créatrice de l'hospice St-Jean-de-Dieu.

Cette simple distinction indique le rôle prépondérant que sœur Thérèse a rempli dans l'histoire de cet asile, et rien n'était plus juste, que de donner une place d'honneur à celle qui avait consumé ses jours et son intelligence pour l'établir aussi complet, aussi satisfaisant sous tous les rapports, et en faire, comme nous le verrons, un modèle digne d'être comparé aux maisons les plus renommées d'Europe et d'Amérique.

La paroisse de St-François d'Assises de la Longue-Pointe (c'est son vocable) avait alors (1863), pour

curé M. Jean-Bte Drapeau, prêtre selon le cœur de Dieu, homme de goûts simples et modestes, plein d'humilité chrétienne, d'un jugement droit et prenant le plus vif intérêt aux œuvres charitables des sœurs, dont il pouvait, mieux que personne, apprécier les heureux résultats. Il aida sœur Marie de Bonsecours dans ses efforts pour créer une école de sourdes-muettes ; il s'occupa, non moins activement, des aliénés, qui lui inspiraient une profonde pitié.

Tout en donnant à la Communauté d'utiles conseils pour l'aménagement intérieur du couvent, il réunit quelques ressources et fit édifier, à ses frais, le côté est des bâtiments actuels, destinés à servir de chapelle et à renfermer quelques salles pour les malades pauvres de sa paroisse. En 1864, cette construction était achevée, et la chapelle solennellement bénite le 20 novembre de la même année, par M l'abbé A. F. Truteau, vicaire général, administrateur du diocèse de Montréal.

M. le curé Drapeau ne se tint pas pour satisfait : il rêvait la création d'un hospice d'aliénés, réunissant toutes les conditions réclamées par la science moderne.

Or, il y avait une grande et belle propriété contiguë au couvent St-Isidore, appartenant à une riche et charitable famille de la Longue-Pointe, la famille Vinet. Cette propriété, M. le curé Drapeau estimait

qu'elle convenait admirablement pour y placer l'hospice dont, avec son bon sens pratique, il prévoyait la prochaine fondation ; elle convenait d'autant mieux, que le couvent St-Isidore, on s'en souvient, avait été déjà élevé sur un terrain distrait de l'ensemble de cette terre.

M. le curé Drapeau disait souvent aux sœurs en parlant de la propriété Vinet : " Il vous faut absolument cette terre ; votre œuvre des aliénés va grandir ; avec le temps elle deviendra considérable. Alors la petite maison ne vous suffira plus : vous aurez besoin de vastes bâtiments. C'est là, ajoutait-il, en montrant le milieu de la propriété Vinet, que vous les établirez. "

Mais ses ressources propres, et celles de la Communauté étaient des plus restreintes : malgré cela, confiant en la Providence et en la protection de saint Joseph, il n'hésita pas à se rendre acquéreur de cette terre contenant environ 166 arpents. Les arrhes du marché lui furent apportées la veille même du jour de la signature du contrat, par Mlle Symes, depuis marquise de Bassano. L'excellent curé avait eu raison, comme on le voit, de compter sur la Providence.

Puis, après avoir examiné le terrain qu'il venait d'acquérir, il détermina la place où il conviendrait de bâtir le nouvel hospice.

Ceci se passait en 1868 : il n'était encore nulle-

ment question d'entreprendre immédiatement la construction d'un vaste asile, et la communauté n'avait eu aucun pourparler avec le gouvernement, sans le concours duquel il ne fallait pas songer à un pareil établissement. Or, cinq ans après, la place choisie par M. le curé Drapeau fut précisément celle que les sœurs désignèrent pour l'hospice St-Jean de Dieu, et cela, sans avoir eu connaissance des indications, en quelque sorte prophétiques, de leur négociateur.

Celui-ci n'ent pas la consolation de voir réaliser ses plans, mais il n'est que juste de relater ici la grande part due à M. le curé Drapeau dans la création de l'hospice St-Jean de Dieu. C'est répondre, nous n'en doutons pas, aux sentiments de reconnaissance que les sœurs de la Providence ont gardé pour la mémoire de ce digne prêtre.

SŒUR THÉRÈSE DE JÉSUS

Nous arrivons au moment où ces sœurs vont appliquer, sur une grande échelle, les connaissances pratiques qu'elles avaient, pendant 17 ans, acquises dans le traitement des aliénés. La période de stage, si on peut l'appeler ainsi, allait prendre fin.

Dans un remarquable mandement de 1875, à l'occa-

sion de l'érection canonique et de la bénédiction solennelle de l'hospice, Mgr Bourget pose cette question : Pourquoi a été bâtie une nouvelle maison d'aliénés ? A cette question il répond : " Parce que l'asile des aliénés, érigé à Beauport, était devenu insuffisant pour le grand nombre des infortunés que l'on était obligé d'y envoyer. " Il ajoute encore : " c'est là, on n'en saurait douter, la principale raison... Cette raison a été d'ailleurs vivement sentie par le gouvernement, qui, voyant le trop plein de l'asile de Beauport, a cru devoir favoriser celui qui, sous ses auspices, a été ouvert dans une des vieilles casernes militaires de la paroisse St-Jean Dorchester...

" Cette nouvelle fondation (de l'hospice St-Jean de Dieu) s'est faite, aussi, pour répondre aux ardents désirs de beaucoup de bonnes familles qui, souffrant avec une peine extrême, de l'éloignement des personnes infortunées dont il fallait se séparer, se plaignaient de ne pouvoir, que très-difficilement, les visiter, les encourager, les consoler dans leur malheur, ou même, d'être réduites à ne pouvoir, que rarement, en avoir des nouvelles satisfaisantes pour leur tendresse.

" C'est ce qu'ont parfaitement compris les sœurs de la Providence à qui le public est redevable de ce précieux établissement. Car, dépositaires des amères douleurs de ces respectables familles, au sein desquelles leur charité leur donnait un accès facile, elles

avaient été souvent témoins du spectacle déchirant qui s'y rencontrait, sous leurs yeux, chaque fois qu'il fallait se séparer d'un bon père, d'une mère chérie, d'un enfant bien-aimé que l'on était forcé d'arracher à leur tendresse pour les confier, au loin, à des soins étrangers.

“ Ça été, en grande partie, pour consoler ces respectables familles, que les dites sœurs de la Providence ont cru devoir se mettre généreusement à contribution en acceptant la proposition du gouvernement...

“ D'ailleurs, les sœurs s'étaient, dans tous les temps, menagé dans leurs différents asiles, tant en ville qu'à la campagne, des moyens de faire, en petit, une œuvre si chère à leur cœur. ”

Nous avons fait cette longue citation parce qu'elle établit bien le but que se proposaient les sœurs, et le motif qui leur faisait accepter une aussi lourde obligation.

Si Mgr Bourget ne s'est point demandé pourquoi on s'était adressé aux sœurs de la Providence pour créer ce nouvel hospice, c'est que la réponse était toute faite. Les résultats obtenus à la ferme et au couvent St-Isidore étaient connus, le dévouement des sœurs à soigner ces infortunés hautement apprécié par les intéressés d'abord, et, aussi, par tous ceux qui suivent avec attention le développement des œuvres utiles.

Le gouvernement savait, d'ailleurs, qu'il ne pouvait confier à de meilleures mains l'hospice des aliénés. Aussi, après divers pourparlers entre les ministres et la Communauté des sœurs de la Providence, un contrat en date du 4 octobre 1873, fut signé par M. Gédéon Ouimet, " alors premier ministre et secrétaire de la province de Québec, dûment autorisé par un ordre en conseil du 27 septembre 1873 et sœur Cléophee Têtu, en religion sœur Thérèse de Jésus, dépositaire ou trésorière de la Corporation dite des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal. "

Ce sont les termes mêmes de l'acte passé devant Maître Jean-Alfred Charlebois, notaire public, à Québec, le 4 octobre 1873.

Par cet acte, les sœurs s'engageaient, pour un terme de cinq ans, à dater du même jour à " loger et recevoir dans leur établissement pour le district de Montréal *des personnes idiotes* de l'un et l'autre sexe, qui pourraient leur être confiées par le gouvernement, de les nourrir, vêtir, entretenir " etc...

C'est la première fois qu'apparaît *officiellement*, dans l'histoire de l'hospice St-Jean de Dieu, le nom de sœur Thérèse de Jésus qui devait y occuper une si large place : il nous semble que le moment est venu d'en retracer brièvement l'histoire.

Cléopée Tétu (c'était son nom) naquit à St-Hyacinthe, le 3 décembre 1824, d'une famille vraiment chrétienne. Son père, Jean-François Tétu et sa mère Cécile Chabot lui firent donner une excellente éducation chez les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui possédaient une maison d'enseignement à St-Hyacinthe. Elle manifesta, dès cette époque, son goût pour la vie religieuse et, le 5 octobre 1844, entra au couvent des sœurs de la Providence. Elle avait alors vingt ans.

La jeune religieuse prononça ses vœux en juillet 1846. Intelligente, active, d'une piété rigide pour elle-même, mais annonçant déjà son ardente charité par son zèle à soigner les malades, elle ne tarda pas à révéler une nature d'élite, destinée aux premières places, capable d'occuper les plus hauts emplois.

Dès 1849, elle était placée, malgré son jeune âge, à la tête de l'hospice St-Jerôme de Montréal, où elle eut à s'occuper des malheureux irlandais décimés peu de temps auparavant par une cruelle épidémie.

En 1854, elle est à Burlington où Mgr de Goebriand, évêque de cette ville, vient d'ouvrir l'orphelinat St-Joseph, une des premières œuvres de ce vénéré prélat. On le mit sous la direction de Sœur Thérèse qui y resta pendant trois ans.

Ses supérieures décidèrent alors de lui confier un poste plus difficile et elle fut envoyée dans la mission du Chili.

On a peut-être oublié dans quelles circonstances fut créée cette mission. Le rôle qu'y a joué sœur Thérèse nous engage à en rappeler les origines. Les sœurs de la Providence avaient été appelées en 1852 dans l'Orégon pour y établir un hospice et soigner les malades. C'était un long et périlleux voyage, car on ne se rendait alors dans l'Orégon que par mer, de New-York à St-Juan del Norte dans le golfe du Mexique, où l'on franchissait l'Isthme par le lac Nicaragua pour gagner de là San Francisco.

Arrivées, après mille fatigues, à Oregon-City, les sœurs acquirent bientôt la conviction que leur dévouement était inutile : les habitants de l'Orégon désertaient en masse cette région pour aller en Californie à la recherche de l'or. Il fallut songer au retour ; ce qui parut le plus économique fut de s'embarquer sur un voilier devant franchir le cap Horn et remonter ensuite à New-York. On prit cette voie : après 70 jours d'une traversée des plus pénibles, le navire relâchait à Santiago. L'évêque de cette ville, Mgr Valdiviesco, ayant appris qu'il y avait des sœurs à bord, et qu'elles retournaient au Canada après avoir tenté de fonder un établissement en Orégon, s'écria : " C'est le bon Dieu qui vous a envoyées ici ; oui, vous êtes vraiment les sœurs de la Providence. Je ne souffrirai pas que vous nous abandonniez (1). " On se

(1) Lettre de sœur Larocque à la Révde mère Caron, supérieure du couvent de la Providence à Montréal, en date à Valparaiso du 30 août 1853.

laissa convaincre et la mission fut ainsi créée. C'est là qu'en 1857, on envoya sœur Thérèse accompagnée de sœur Augustin.

* * *

L'asile de Valparaiso était déjà commencé, il s'agissait de le compléter. La jeune supérieure (elle avait alors 33 ans), eut à lutter contre de nombreuses difficultés ; mais elle déploya, dans ce pays si différent de mœurs et d'usages avec le Canada, les qualités d'administratrice entendue dont elle devait donner à St-Jean de Dieu des preuves plus complètes encore. Elle sut triompher, grâce aux deux qualités maîtresses qu'elle possédait ; une indomptable énergie, admirablement servie par une rare habileté à tourner les obstacles qui se dressaient devant elle, une bonté qui descendait dans les plus petits détails pour soulager l'infortune.

On eût dit que la Providence, en l'envoyant au Chili, avait voulu la préparer à de plus rudes combats et la soumettre à des épreuves préliminaires. Elle revint de Valparaiso en 1863, après avoir mis en excellent état la maison qu'on lui avait confiée.

En 1866, elle était appelée aux importantes fonctions de dépositaire générale de la Communauté.

Dans cette situation, Sœur Thérèse de Jésus fut à même de connaître toutes les affaires de sa Commu-

nauté qui possédait déjà, sur plusieurs points du Canada, des maisons considérables et de s'initier au contrôle et à la surveillance de ces divers établissements.

Elle prouva qu'elle était à la hauteur de sa tâche et lorsqu'il s'agit de traiter avec l'administration provinciale pour créer un asile destiné aux idiots, elle fut désignée comme mandataire de la Corporation des sœurs de la Providence.

* * *

C'était en 1873. On n'a pas oublié que, dans le traité conclu au mois d'octobre, les sœurs se chargeaient de recevoir dans leur établissement les idiots que leur enverrait le Gouvernement ; or, le seul établissement dont elles disposaient, était le couvent St-Isidore, beaucoup trop petit pour installer confortablement les nouveaux pensionnaires.

Le temps pressait. Dès le 25 octobre 1873 l'administration envoyait à la Longue-Pointe deux hommes et trois femmes ; deux jours après, 34 patients arrivaient de St-Jean Dorchester, Dieu sait en quel état (1), et enfin, le 7 novembre suivant, 38 malades

(1) Voici ce que nous lisons dans les chroniques de l'hospice St-Jean de Dieu à l'occasion de cet envoi :

« Rien de plus rebutant que ces êtres choisis, ce semble, parmi les plus déments et les plus difformes.

« Le gardien qui les accompagnait fit à nos sœurs cette réflexion : « Pauvres sœurs, que je vous plains ! ceux que je vous amène-là sont des plus difficiles et des plus misérables. Vous espérez peut-être en venir à bout, mais moi par l'expérience que j'en ai, je ne puis partager votre confiance. » Les Chroniques ajoutent simplement : « Dieu aidant, ces craintes ne se réalisèrent pas; »

étaient dirigés de Beauport au couvent St-Isidore.

Il fallait aviser à leur donner asile. C'est alors que la communauté, désireuse de remplir ses engagements, loua les bâtiments connus sous le nom de casernes d'Hochelega alors inoccupés, et qui comprenaient l'ancien hôpital militaire d'Hochelega, la maison privée des officiers et la prison militaire, formant deux corps de bâtiment dont l'un surtout avait l'avantage de posséder des cellules bien disposées et d'un aménagement facile pour leur future destination.

Une partie de ces bâtiments sont aujourd'hui démolis, mais il reste encore quelques constructions non loin de la rue Notre-Dame, servant de dépôt de charbon pour le Pacifique.

La prise de possession de ce nouveau local eut lieu le 7 novembre 1873. On y plaça tous les aliénés du sexe masculin soignés au couvent St-Isidore, les femmes devant seules rester dans cette dernière maison. Six sœurs étaient affectées à ce service. L'installation, malgré le peu de temps dont on put disposer, était relativement satisfaisante pour les malades, grâce aux cellules dont nous avons parlé. Les Sœurs seules étaient très à l'étroit.

Ce fut le 30 du même mois que l'on célébra la première messe, et l'autel avait dû être placé dans un corridor. Cette messe fut dite par un Père oblat bien connu, le P. Lacombe qui, quelque temps après, rendait aux sœurs de l'hospice ce beau témoignage : " J'ai vu bien des choses pénibles dans mes missions, mais je n'en ai pas vu qui soient plus méritoires que l'œuvre accomplie par vous, à Hochelaga. "

Le 8 mai 1874, on célébrait la fête du patron de l'asile St-Jean de Dieu, dans une chapelle plus convenable. A cette occasion l'abbé Lonergan, curé d'Hochelaga, qui ne cessa de donner aux sœurs un concours actif et dévoué, avait recommandé aux patients la prière suivante : " St-Jean de Dieu, conduisez-nous au ciel. " " Conduisez-nous plutôt à saint Barnabé, " répondit un aliéné appartenant à cette paroisse.

On soigna à Hochelaga jusqu'à cent douze patients : et malgré les inconvénients d'une rapide installation dans un local abandonné depuis plusieurs années, la bonne tenue et la propreté de cet asile momentanément faisaient l'étonnement des visiteurs (1). C'est là, on le sait, un des secrets de nos communautés religieuses. Dans ces mêmes casernes, on commen-

(1) On lit dans le *Nouveau-Monde* de Montréal à propos d'une visite faite à Hochelaga en 1875 par les hon. MM. Ouimet, Church, Trudel ; MM. Beaubien, David, Verrault et les représentants de plusieurs journaux ce qui suit : « Cet asile est tenu sur un pied de propreté presque sans égale. Les chambres, dans chacune desquelles se trouvent deux lits, sont très bien éclairées et le système de ventilation en usage dans l'établissement est parfait. »

ça à établir une classification des patients, selon la gravité de leur maladie, et à séparer les idiots des déments ; on plaça les premiers dans la maison dite des officiers qu'habitaient les sœurs. Cette amélioration facilita le classement ultérieur des pensionnaires dans l'hospice qu'on allait construire.

La maison d'Hochelaga était alors, en fait, comme le convent St-Isidore, sous la direction de sœur Thérèse de Jésus, mais, comme elle avait à s'occuper des travaux du futur hospice, la communauté désigna une supérieure temporaire pour ces deux établissements.

* * *

Il fallait bien arriver à construire un asile, car il était impossible de continuer le service dans ces conditions, tant pour les malades, que pour leurs gardiennes.

La Communauté, malgré les charges considérables qui, de ce chef, allaient la grever, n'hésita pas, quoiqu'elle n'eût pour entreprendre ces constructions ni donation, ni même de souscription. Il y avait encore une autre difficulté. Quel plan adopter, quel modèle suivre ? Sœur Thérèse de Jésus et Sœur Godefroy, la supérieure générale actuelle, se rendirent aux Etats-Unis et dans la province d'Ontario avec M. Benjamin Lamontagne, architecte, afin de visiter et

d'étudier les diverses maisons d'aliénés de ces pays.

Le résultat de ce voyage fut l'adoption d'un plan semblable, sauf quelques légères modifications, à celui de l'établissement de Mount Hope à Baltimore (Etats-Unis) qui parut être le plus convenable pour le but que l'on se proposait.

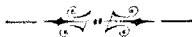
Les travaux commencèrent en avril 1874 et furent menés avec une grande célérité. Sœur Thérèse y veillait avec une ardeur qu'elle communiquait à tous les ouvriers. Elle sentait qu'il fallait marcher vite pour pourvoir à une installation convenable des malheureux placés à Hochelaga et des pauvres femmes, un peu entassées à St-Isidore, dont 32 avaient dû être transférées dans les bâtiments de la ferme, revenus pour le moment à leur ancienne destination.

Enfin, le 20 juillet 1875, on put commencer la translation des patients d'Hochelaga au nouvel hospice, opération assez délicate qui se fit en 4 envois successifs et fut complètement terminée le 14 août suivant, sans grandes difficultés ; un seul malade opposa quelque résistance : c'était Bedon qui ne voulait partir qu'à la condition d'aller à St-Barnabé. On le lui promit... mais on n'alla pas si loin et l'on s'arrêta à la Longue-Pointe.

L'évacuation d'Hochelaga pour les hommes, était terminée le 14 août 1875, celle de St-Isidore pour les femmes, suivit assez promptement. Sœur Thé-

rèse s'installait elle-même le 6 septembre 1875 dans l'hospice qu'elle venait d'achever. Les chroniques ont conservé l'heure précise de son arrivée : c'était à sept heures et demie du soir ; elle ne devait plus le quitter que pour être déposée dans le cimetière dont elle apercevait chaque jour le modeste enclos.

C'est le moment de décrire, quoiqu'il n'existe plus aujourd'hui, ce bel asile élevé par sœur Thérèse, en moins de seize mois et qui, jusqu'en 1890 faisait à juste titre l'orgueil de la province de Québec.



LE PREMIER HOSPICE SAINT-JEAN-DE-DIEU

Nous empruntons au rapport présenté au gouvernement en février 1881 par sœur Thérèse, la description des bâtiments du premier hospice St-Jean de Dieu :

“ Le corps principal de l'Hospice, et au front duquel se trouvait la porte centrale, avait cent soixante pieds de longueur sur soixante pieds de largeur. Il était uni, par deux ailes de chaque côté; qui avaient chacune quatre-vingt-dix pieds de longueur sur quarante de largeur, à deux autres corps de logis qui avaient, chacun, cent vingt-cinq pieds de longueur par quarante-cinq de largeur. Les ailes qui étaient entre les corps de logis avaient cinq étages, y compris aussi

le rez-de-chaussée et les mansardes. Les trois corps principaux de logis avaient, avec le rez-de-chaussée et les mansardes, six étages. Toutes ces constructions étaient en brique avec frise et rez-de-chaussée en pierre de taille.

“ Les divers appartements de cet hospice étaient alors repartis comme suit : sept parloirs, une procure avec une voûte de sureté, une pharmacie et son laboratoire, une chapelle avec galeries latérales, deux jubés et deux sacristies, soixante-dix-neuf chambres privées, vingt-sept salles, deux infirmeries, vingt-trois réfectoires, cinquante et un dortoirs, cent cinquante cellules, une cuisine comprenant deux étages et cinq dépenses.

“ Les fournaies qui étaient situées à l'extérieur et à l'extrémité de chaque corps de logis, étaient au nombre de huit. Deux grandes bouilloires, de la force de dix chevaux chacune, entretenaient la vapeur dont une partie servait à la cuisine, l'autre à distribuer l'eau chaude dans toute la maison, et la troisième à faire mouvoir les diverses machines de la buanderie.

“ La ventilation, d'après le système appliqué par M. Charles Garth, était parfaite. La vérité est qu'il n'y avait pas un seul appartement, quelque peu considérable, qui n'eut une bouche de ventilation et dont l'air ne put, en fort peu de temps, être renouvelé.

“ L'appareil de chauffage à l'eau chaude, qui comprenait environ quatorze mille pieds de tuyaux en 1875 et 30 mille pieds en 1878, ne laissait rien à désirer.

“ Si de là, on passait à la buanderie, qui était située en arrière du corps principal et qui mesurait quatre-vingt-seize pieds de longueur sur cinquante de largeur, on trouvait au premier étage, le lavoir comprenant les machines à blanchir et tordre le linge, un séchoir à la vapeur, une salle à repasser et un ascenseur. Au second étage la lingerie et le vestiaire des patients, deux dortoirs pour les employés. Au troisième étage un séchoir, la cordonnerie et des métiers à tisser, tout le rez-de-chaussée étant destiné aux caves. ” Cette buanderie existe encore.

Nous nous permettrons d'ajouter un mot au rapport de sœur Thésèse : elle ne parle pas des galeries, au nombre de vingt-huit, qui ornaient la façade de l'hospice, du côté de la buanderie. Outre l'avantage qu'offraient ces galeries, au point de vue sanitaire, en permettant aux patients de respirer un air pur en toute saison, et qui formaient de véritables préaux couverts, d'où l'on avait une vue splendide, elles décoraient très heureusement l'édifice et lui donnaient un aspect élégant qui manquait à la façade principale, un peu trop sévère.

Cette description permet de se rendre compte de l'importance de l'hospice : cependant, elle a le défaut inhérent aux descriptions, même les plus détaillées : le moindre dessin est de beaucoup plus saisissant. C'est ce qui nous a engagé à donner ici la reproduction de ces vastes et imposants bâtiments aujourd'hui disparus.

L'ensemble en était vraiment grandiose : à l'extrémité de cette double allée d'ormes et de planes, commençant déjà à se dessiner et à promettre ce qu'elle a tenu, le corps principal de l'asile, avec ses ailes bien proportionnées, produisait une excellente impression. Simple de décoration, comme il convient à un établissement de ce genre, il avait cependant grand air.

Derrière l'hospice s'élevaient la buanderie et les bâtiments de service, à droite un beau jardin potager, ayant sept arpents de long sur deux et demi de large, créé en 1876 ; un peu plus loin, le cimetière des patients, puis à gauche, à une certaine distance, isolée en pleine campagne, une grande maison servant à d'infirmerie pour les maladies contagieuses ; enfin de vastes prairies, des champs fertiles et bien cultivés dépendant de la terre acquise par les sœurs en 1868 : tel était l'ensemble du premier hospice St-Jean de Dieu.

Il fut solennellement béni le 27 octobre 1875 par Mgr Fabre, évêque de Gratianopolis, coadjuteur de Mgr

Bourget et qui n'a jamais cessé de témoigner à cette maison beaucoup d'intérêt. Sa Grandeur était assistée pour la circonstance des chanoines G. Lamarche, E. Moreau et Mongeau. Un grand nombre de prêtres et de citoyens notables s'étaient rendus à l'asile pour cette cérémonie ; parmi ces derniers nous tenons à citer l'honorable M. G. Ouimet qui avait signé le premier contrat consenti aux Sœurs de la Providence, MM. Taillon, Beaubien, le shérif Leblanc et l'honorable Sénateur Trudel, enfin M. Lamontagne l'architecte du nouvel hospice.

La bénédiction des différentes parties des bâtiments, et de la chapelle placée dans le pavillon central dura près de deux heures.

Au moment où sœur Thérèse installa les premiers patients dans l'asile c'est-à-dire à la fin de juillet 1875, elle venait de signer un nouveau traité avec le gouvernement.

Dans ce contrat, daté du 30 juillet 1875, " passé entre Sa Majesté la reine Victoria représentée par l'honorable Boucher de Boucherville, premier ministre du conseil exécutif du gouvernement de Sa

Majesté, (comme il l'est de nouveau en ce moment) et l'asile de la Providence de Montréal, représenté par les Révérendes Dames Sœur Emélie Caron, supérieure générale du dit asile, et Cléopée Têtu, en religion sœur Thérèse de Jésus, les sœurs s'obligent pour un espace de 20 ans à partir du jour du contrat à recevoir et loger dans les bâtisses qu'elles ont fait construire à la Longue-Pointe, dans le district de Montréal, lesquelles bâtisses ont été visitées et reconnues suffisantes par les inspecteurs des prisons, les personnes idiotes et aliénées de l'un et l'autre sexe qui leur seront confiées par le dit gouvernement et à les nourrir, etc.

“ Le dit gouvernement s'engage à fournir aux dites sœurs des idiots et aliénés comme ci-dessus, au nombre de pas moins de trois cents, y compris les idiots que les dites sœurs ont actuellement sous leurs soins, au désir et en vertu d'un contrat ou marché entre elles et le dit gouvernement devant M. Charlebois. ” (C'est le contrat dont nous avons déjà parlé et qui porte la date du 4 octobre 1873).

“ Par le présent acte, le contrat ou marché fait entre les mêmes parties et dont mention est faite plus haut, est abrogé et annulé de ce jour. ”

Ce contrat est celui qui régit actuellement les rapports de la Communauté des sœurs de la Providence, propriétaire de l'hospice, avec le gouvernement.

Le prix stipulé pour chaque patient dans le premier traité de 1873 n'a pas subi d'augmentation, malgré la différence de traitement et de soins réclamés par des idiots et ceux qu'exigent des aliénés : il est toujours fixé à \$100 par an pour chaque malade.

* * *

Sous l'active impulsion de sœur Thérèse les aménagements intérieurs de l'hospice se complètent, et de 1875 à 1889 elle ne cesse de faire des améliorations, des agrandissements, rendus nécessaires par la population croissante de l'asile.

Cette population, en effet, ne fait qu'augmenter chaque année comme le montre le tableau suivant :

	Années	Hommes	Femmes	Total
31 décembre	1875	156	252	408
"	1876	211	301	512
"	1877	253	346	599
"	1878	309	391	700
"	1879	285	392	677
"	1880	314	412	726
"	1881	366	462	828
"	1882	374	448	822
"	1883	397	456	853
"	1884	443	472	915
"	1885	453	498	951
"	1886	482	517	999
"	1887	515	537	1052
"	1888	545	584	1129
"	1889	612	634	1246

En lisant ce tableau, on constate combien, au point de vue de l'intérêt public, l'établissement de la Longue-Pointe s'imposait : à lui seul, en effet, il dépasse, en peu de temps, par le chiffre de ses pensionnaires, tous les autres établissements réunis.

Enfin, en 1884, une partie des bâtiments de service sont achevés et leur bénédiction solennelle par l'aumônier de l'asile, M. l'abbé Leclerc, a lieu le 8 août de la même année.

* * *

Ce que, pendant dix ans, de 1875 à 1884, sœur Thérèse a fait remuer de pierres, de moëllons, de bois et de fer, planter d'arbres, niveler de terres, est vraiment inouï ; mais ce n'était là qu'une partie de sa tâche et assurément la plus facile. L'installation intérieure de l'asile, l'aménagement des patients, les détails multiples de tous les services à organiser, ceux de la comptabilité, chaque jour plus compliquée, à créer, la surveillance enfin d'un personnel, composé non seulement de sœurs et de tertiaires, mais aussi de gardiens et de gardiennes laïques, une correspondance de plus en plus chargée, tel fut, à grands traits, l'immense labeur qui incombait à sœur Thérèse.

Elle eut encore d'autres soucis, et ceux-là lui furent particulièrement sensibles. Nous n'avons point à rappeler ici les divers incidents, dénaturés ou grossis par l'esprit de secte et la calomnie, qui ont, à plusieurs reprises, passionné l'opinion publique et appelé, sur l'hospice St-Jean de Dieu, l'attention générale. Le temps et l'opinion publique elle-même, mieux éclairée, en ont fait justice. Aussi ne les mentionnons-nous dans cette étude que pour dire avec quelle résignation et aussi quelle foi absolue dans la vérité, et dans son bon droit, sœur Thérèse supporta cette épreuve.

Cette femme extraordinaire "selon l'heureuse qualification donnée par une plume anglaise" *an extraordinary woman* "sut faire face à toutes les difficultés avec une énergie et un courage vraiment admirables ; sa confiance en Dieu lui permit de triompher de tous les obstacles, qu'ils vinssent du dedans ou du dehors, et, grâce à elle, l'hospice St-Jean de Dieu conquit bientôt sa place au premier rang parmi les établissements d'aliénés les mieux organisés de l'Amérique.

On a peine, aujourd'hui, en voyant le fonctionnement aisé de cet asile, à se rendre compte de la somme considérable d'efforts produisant un tel résultat. C'est là le propre des choses d'ici-bas : les machines qui marchent avec tant d'aisance sont toujours celles qui ont demandé le plus de travail et d'études.

Il suffit de lire les réflexions consignées, par les visiteurs, sur le registre de l'asile, pour voir que tous éprouvent la même impression et qu'ils sont tous frappés, aussi de la remarquable propreté de l'établissement et de sa tenue parfaite. Or, cette propreté, comment et au prix de quels efforts l'obtient-on, quand on songe qu'il s'agit d'une population de déments, d'idiots, de gâteux pour lesquels les fonctions animales sont, le plus souvent, inconscientes ? Quelle patience, quels soins ne faut-il pas de la part des sœurs et de leurs aides ! Aussi, ne sommes-nous pas surpris de voir, dès le mois de juin 1876, M. Vercheren d'Amsterdam, signaler cette maison " comme dépassant sous beaucoup de points de vue, les maisons de ce genre qu'il a visitées en Europe. " Un homme compétent, M. Claudio Jeannet, professeur à l'Université Catholique de Paris, l'auteur bien connu des *Etats-Unis Contemporains*, un des meilleurs livres sur la République Américaine, écrit : " J'ai eu l'honneur de visiter l'établissement des aliénés de la province de Québec à Montréal, et j'emporte le meilleur souvenir de l'organisation de cet établissement, qui

est à la hauteur de tous les progrès de la science, de l'admirable dévouement de son médecin et des hautes vertus que les dames de la Providence apportent dans des soins si pénibles et si rebutants, mais qui donnent à ces pauvres malades, tout le contentement compatible avec leur triste situation."

Les grands jurés de Montréal à chacune de leurs visites annuelles ne cessent de répéter les mêmes éloges pour l'ordre qui règne dans tous les services et *ne laisse rien à désirer*. " La classification intelligente que l'on a faite pour les patients des diverses catégories, le confort dont ils sont entourés, la nourriture abondante et substantielle, l'habillement propre et décent dont ils sont revêtus, ont surtout, disent-ils, attiré notre attention : mais ce qui nous a davantage intéressés, c'est l'affection et la soumission de tant de pauvres malheureux envers les religieuses et tous leurs employés qui, par leurs bons soins, provoquent sans doute ce dévouement et cette reconnaissance qui paraissent la meilleure preuve de la bonne régie de cette institution.

" Les vastes proportions de cette maison, l'air salubre qu'on y respire, la propreté exquise que l'on y remarque, s'ajoutent au bien-être moral de ceux qui viennent ici demander le recouvrement de leur raison, ou au moins, le calme de leur esprit. "

Nous avons voulu citer cette page entière du registre des visiteurs qui porte la date du 9 avril 1881

et est signée par MM. William Waker, Adrien P. Cassils, John Monargan, Joseph Debien Livernois, C. Brodeur, Lefebvre, etc., etc., comme grands jurés, parce que, selon nous, elle résume parfaitement les mérites des sœurs et les résultats de leurs efforts.

Nous pourrions en détacher beaucoup d'autres, plus élogieuses encore, et reproduire ici les témoignages précieux d'admiration pour les sœurs et leur œuvre, au-dessous desquels sont inscrits des noms marquants, comme ceux de MM. Beaugrand, Honoré Mercier, Benjamin Sulte, Dansereau, les attestations flattuses de Mgr Lallèche, de M. L. Pelletier, etc., mais ce serait des redites inutiles. Nous ne relevons pas davantage les observations des inspecteurs que nous trouvons consignées dans le registre des visiteurs, et qui constatent, à maintes reprises, leur satisfaction, parce qu'elles expriment toutes le même sentiment admiratif pour la parfaite vigilance des sœurs à remplir, dans les plus petits détails, les règlements de l'hospice. Cependant il est bon de les rappeler ici, à raison de la compétence de leurs auteurs. Il convient, en résumé, de tirer la conclusion qui s'impose : un tel concert de félicitations, une semblable unanimité dans l'éloge sont la constatation irréfutable de l'excellente tenue de cette maison. L'honneur, nous n'hésitons pas à le dire, en revient à sœur Thérèse de Jésus, admirablement

secondée, il est vrai, par ses dévouées collaboratrices, auxquelles elle avait communiqué son esprit d'ordre et son inépuisable charité.

Son esprit d'ordre : un incident curieux nous le fait saisir sur le vif. Il est raconté avec *humour* par M. Léon Ledieu dans le *Monde Illustré* et nous ne résistons pas au plaisir de le citer.

“ Il y a quelques années, sœur Thérèse reçut une lettre du trésorier provincial l'informant qu'une erreur de vingt-une piastres et soixante trois centins s'était produite dans les comptes qu'elle avait envoyés au gouvernement.

“ Une erreur aussi minime, quand il s'agit d'affaires de plus de cent mille dollars, cela peut facilement s'expliquer.

“ Le lendemain un page annonce au Ministre qu'une religieuse demande une audience. On la fait entrer.

— “ Comment, c'est vous, sœur Thérèse, quel motif me procure le plaisir de votre visite ?

— “ M. le Ministre, vous m'avez écrit pour me dire qu'une erreur de vingt-une piastres et soixante-trois centins existait dans mes comptes ?

— “ Mais... en effet, je... et c'est pour cela que vous vous êtes dérangée ? Je vous en prie... oubliez cette lettre...”

— “ Pardon, je viens vous dire que ce sont vos auditeurs qui ont commis l'erreur. Mes comptes sont corrects et je tiens à ce que la chose soit vérifiée sur le champ, si vous le voulez bien.

“ Protestations du ministre, explications, excuses même, rien n'y fit et dix minutes plus tard quatre ou cinq comptables se penchaient sur les comptes, calculaient, additionnaient, vérifiaient.

“ Cela dura deux heures ; et vingt minutes avant le départ du bateau pour Montréal, l'erreur était retrouvée, mais elle venait des auditeurs et sœur Thérèse avait raison.

“ Le ministre ne savait que dire et balbutiait ; mais la supérieure l'interrompit, en lui disant :

— Je suis fâchée de vous avoir causé autant d'ennuis, M. le Trésorier, mais vous le voyez, mes comptes sont bien tenus.”

Son inépuisable charité se traduisait à tous les instants et par des traits admirables qui ont laissé d'impérissables souvenirs chez tous ceux qui en ont été les témoins, et aussi dans le cœur des malheu-

reux qui en étaient l'objet : leur reconnaissance dont nous avons recueilli l'expression, même chez les moins intelligents d'entr'eux, affecte les formes les plus touchantes et trouve, pour l'exprimer, des mots vraiment éloquents : " Ah ! combien elle était bonne, sœur Thérèse ! nous disait une patiente : Elle ne pensait jamais à elle ; elle ne pensait qu'à nous."

Pouvait-il en être autrement, quand on voit tout ce qu'elle faisait pour ses chers malades ? Il n'était pas un instant où elle ne s'occupât d'eux, de leur bien-être, des moyens d'apporter quelque soulagement à leurs misères, quelques distractions, quelques diversions agréables à leurs obsessions. C'est ainsi qu'elle organisait fréquemment des jeux, des danses dans les salles, qu'elle leur donnait des représentations, des concerts, dont les chroniques nous ont conservé les programmes attrayants. On avait même, sous son inspiration, créé dans chaque salle un dîner qui apportait quelque changement à l'ordinaire et au règlement de la maison. Puis on célébrait avec grande pompe les fêtes religieuses et les fêtes civiles ; la Saint Jean-Baptiste était l'occasion d'un divertissement général, avec décorations, illumination, etc., etc. On a conservé cette tradition à l'hospice, et cette année même, la Fête-Dieu et la Saint Jean-Baptiste ont donné lieu à de jolies fêtes dont les journaux de Montréal ont publié des comptes-rendus très détaillés.

L'histoire de ce premier asile, destiné à disparaître en quelques heures, après 15 années d'existence, se résume en peu de mots : amélioration continue dans le bien-être des pensionnaires. Cependant quelques évènements particuliers méritent d'être notés dans cette étude.

C'est en 1877 au mois d'octobre la visite de Mgr Conroy, délégué apostolique du Souverain Pontife, et de Mgr Grandin, évêque de St-Albert qui, tous les deux, témoignent la plus grande admiration pour l'excellente tenue de l'hospice.

Le 4 janvier 1880, la chapelle de l'asile s'enrichit des précieuses reliques de St-Arcade martyr, obtenues par l'entremise de messire E. Harel qui fut, plus tard, le premier chancelier de Mgr Fabre. A cette occasion Mgr Bourget écrivait aux sœurs : " Désormais St-Jean de Dieu et St-Arcade en devenant simultanément les protecteurs de votre hospice, dont ils sont en quelque sorte les deux yeux pour en découvrir les dangers et les besoins, vont être le continuel objet de votre dévotion... Veuillez bien accepter ce bouquet de fête que je vous envoie, en toute confiance, et agréer les vœux que je forme de loin pour que l'asile de la Longue-Pointe soit, à jamais, une des gloires de votre humble et modeste Communauté, et fasse l'honneur de la religion, en portant secours aux infortunés qui sont d'autant plus à plaindre, qu'ils sont moins capables de se protéger. "

Le 24 juin 1882, on célébrait la fête de St-Jean-Baptiste avec un grand éclat, rehaussé par la présence du général de Charette, nom sympathique aux Canadiens-Français, et du Marquis de la Rochefoucault, accompagnés de l'honorable Sénateur Trudel et du recorder de Montigny.

* * *

Nous ne pouvons passer sous silence un événement arrivé dans cette même année 1882, qui montre à quel danger peuvent être exposées les sœurs. Un patient atteint du délire de la persécution et qui travaillait aux champs, avait pu s'emparer et dissimuler avec soin un canif. Au moment où sœur Thérèse se rendait à la sainte table, il la frappa soudainement avec cette arme heureusement impuissante. On se saisit immédiatement de ce forcené, mais cependant sœur Thérèse fut atteinte légèrement au cou. Elle aurait pu être gravement blessée et on remercia le Ciel de l'avoir protégée pour continuer son œuvre de bienfaisance.

Le 16 juillet 1884, à 8 heures du soir, on aperçut tout-à-coup des flammes sortir de la chambre d'un patient au premier étage. Heureusement, les musiciens de la fanfare, qui s'exerçaient dans le parterre placé

au-devant de l'hospice, virent immédiatement le foyer de l'incendie et se précipitèrent au point désigné. Il fallut enfoncer la porte de cette chambre et entraîner malgré lui, le malheureux qui, dans une pensée de suicide, avait mis le feu à sa couchette, et était déjà atteint d'horribles brûlures.

Comment avait-il pu se procurer les moyens de réaliser son funeste dessein ? La complaisance imprudente de quelques visiteurs, l'habileté des patients même, dont l'esprit tendu vers un seul but, devient fertile en ressources, déjouant la surveillance la plus sévère, expliquent trop aisément le fait. Les flammes, grâce aux ventilateurs qui deviennent ainsi les auxiliaires les plus actifs du fléau, avaient gagné les étages supérieurs et le toit lui-même. On put heureusement arrêter l'incendie, mais l'alerte fut vive et les chroniques de l'hospice contiennent, avec raison, de vives actions de grâces à la Providence qui avait permis d'échapper à un plus grand désastre. C'était la première fois que le feu menaçait, d'une manière sérieuse, le nouvel asile.

La visite de Mgr Smeulders, de l'ordre des Cisterciens, délégué apostolique de Sa Sainteté Léon XIII, et de son secrétaire M. l'abbé de Bie, faite en octobre 1884, a laissé le meilleur souvenir à la Longue-Pointe. Son Excellence recommanda aux sœurs de prendre

Ste-Dymphne pour patronne des aliénés, et, à partir de ce jour, une des salles de l'asile porte ce vocable.

Il est inutile, après ce que nous avons dit sur la sympathie et la vénération qui entouraient sœur Thérèse, de mentionner que le jour de sa fête était célébré par les sœurs et les pensionnaires avec le plus grand entrain. Nous insérons ici, sans entrer dans plus de détails, comme spécimen de ces réjouissances, le programme de la fête du 15 octobre 1884.

Programme

- Ouverture. — Marche orientale (fanfare).
- L'échelle du bon Dieu (dialogue).
- Une fausse vocation (saynète).
- L'attaque (galop de fanfare).
- La poupée malade (chansonnette avec parlé).
- When 't is moonlight* (valse de concert).
- SALSIFIS (comédie par les employés).
- Montréal galop (fanfare).
- LA VACHE PERDUE (comédie).
- New-Port Galop (fanfare).
- Les noces de mon cousin (chanson comique).
- Army Reil (fanfare).
- Le lutin (chansonnette avec parlé).
- « Geneva » Quickstep (fanfare).
- UN CONSEIL DE CUISINE (comédie par les employés).
- Vive la canadienne (air national, fanfare).
- God save the Queen (fanfare).

Les gardiens sont devenus, sous l'habile direction de M. le notaire Lecours, acteurs, chanteurs et en même temps exécutants de l'excellente fanfare qu'il avait organisée en 1882 et qui donnait à toutes ces fêtes tant d'animation et de gaieté.

* * *

Ce fut en 1886 que l'on acheva la construction des bâtiments de la ferme qui s'élèvent à quelques arpents derrière la buanderie. Ils forment un T immense dont la partie supérieure est occupée par les étables et les écuries, et dont le prolongement sert de vaste grange et de silos où l'on peut emmagasiner une grande quantité de fourrages.

C'est simple, commode et parfaitement approprié au but proposé. Nous verrons plus loin quels services rendent ces bâtiments, en examinant le mode d'alimentation de l'asile.

A cette époque, du reste, ces constructions devenaient nécessaires par suite de l'acquisition en 1886, de la terre Trudel, et en 1888, de la terre Dorais, ce qui portait la contenance des fermes dépendant de l'asile, à 800 arpents.

En agissant ainsi, la Communauté n'apportait aucune idée de spéculation : elle ne faisait que

s'assurer les moyens de pourvoir, dans des conditions économiques, à la nourriture de ses pensionnaires, car toutes les terres sont uniquement cultivées pour les besoins de l'hospice. Légumes et fruits pour les patients, fourrages pour engraisser les bestiaux nécessaires à la consommation, telles sont les productions demandées exclusivement aux propriétés des sœurs.

Enfin, le 23 février 1889, on inaugurerait à l'asile de la Longue-Pointe l'éclairage des bâtiments par l'électricité. Sœur Thérèse tint à donner à cette inauguration une certaine solennité en convoquant quelques amis de l'établissement et en invitant les représentants de la presse montréalaise. Le Dynamo, producteur d'électricité, était placé dans la grande salle de la buanderie et mis en mouvement par la machine à vapeur faisant marcher les essoreuses de cette salle.

Sept cents lampes étaient réparties dans tout l'édifice et éclairaient admirablement toutes les salles, corridors, etc.

Ce service fonctionnait dans d'excellentes conditions. Il ne devait pas durer longtemps.

En 1889 presque toutes les améliorations sont réalisées, il n'y a plus qu'à recueillir le fruit de

tant de labeurs. Sœur Thérèse a le droit de se reposer, et, si sa modestie ne la retenait, elle pourrait dire en contemplant l'asile : *Exegi monumentum*. Cependant elle ne s'arrête pas ; sa vigilance, ou mieux son amour pour les malades confiés à ses soins est tel qu'elle ne songe qu'à améliorer leur condition.

Elle projette, dans ce but, un voyage en Europe et comme elle veut voir par ses propres yeux, et bien voir, elle se fait accompagner de personnes qui, connaissant le mieux les besoins de l'hospice, lui donneront toutes les explications nécessaires. Ce sont M. le docteur Bourque, médecin en chef de la maison, le docteur Barolet aussi attaché à l'asile, ayant suivi à Paris des cours d'aliénistes distingués, et M. Lamothe, avocat et conseil de la Communauté. Sœur Madeleine du Sacré-Cœur, la supérieure actuelle, est également avec elle, car sœur Thérèse avait déjà ses vues sur celle qu'elle préparait à lui succéder.

Le voyage fut pénible. Elle visita, selon les termes de son rapport du 14 décembre 1889 : “ Les asiles les plus récents et les plus améliorés de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Belgique, de la France, de l'Italie et aussi ceux des Etats-Unis et du Canada. ” Quarante maisons ont, tour à tour, passé sous les yeux des voyageurs et elle ajoute : “ Nous sommes revenus avec des notes nombreuses, des documents importants, des données utiles et des souvenirs précieux. Nous

mettons le tout au service de notre patrie que nous aimons toujours et qui semble même avoir grandi dans notre estime par la comparaison faite avec les autres pays. Pas plus sous le rapport des asiles d'aliénés que sous d'autres, généralement, le Canada et la province de Québec en particulier ne sont en arrière du reste du monde, loin de là. ”

Les asiles écossais sont l'objet d'une attention minutieuse, et classés au premier rang pour le luxe de l'installation. En France, en Belgique et en Italie, sœur Thérèse remarque le système des pavillons séparés qui prévaut, dit-elle, sur celui des grandes constructions : mais elle ajoute : “ En Amérique, particulièrement au Canada, ce genre est impraticable : le chauffage de pareille étendue de bâtiments coûterait, à lui seul, un prix énorme. Nos tempêtes de neige rendraient les communications impossibles ; il faudrait une cuisine séparée pour chaque pavillon ; tout le service serait doublé. ”

Nous avons cité ce passage du rapport, parce qu'il indique comment, en face d'une urgente nécessité, sœur Thérèse sut tourner les difficultés et résoudre très heureusement les objections qu'elle avait admises tout d'abord. Le chauffage des pavillons est meilleur, tout en étant moins coûteux ; les communications assurées par des couloirs qui permettent l'installation d'une seule cuisine, enfin le service est

beaucoup moins fatigant parce que tout est de plein pied ou à peu près.

Sœur Thérèse revint d'Europe le 26 août 1889, anxieuse avant tout de mettre à profit l'expérience qu'elle avait acquise dans son voyage. Elle fut accueillie à son retour par une de ces démonstrations dont le souvenir est resté ineffaçable. Sœurs, gardiens et patients rivalisèrent pour lui témoigner le bonheur de la revoir. On eut dit des enfants qui retrouvaient leur mère après une longue absence. Tous les bâtiments de l'hospice étaient décorés de drapeaux et d'oriflammes, (il y en avait plus de trois cents) ; dans les salles, ornées de guirlandes, on lisait des inscriptions touchantes : "*Reste toujours avec nous !*" "*Quelle joie de te revoir !*" *La famille entière est dans l'allégresse !*"

L'illumination de l'allée et des parterres, au devant de l'hospice, produisait, avec plus de douze cents lanternes vénitiennes placées dans les arbres, un coup d'œil vraiment féérique et qui depuis, n'a point été surpassé.

Cette journée dut certainement, pour sœur Thérèse, compter parmi les plus belles de sa vie.

Les heures sombres allaient bientôt venir. Au mois de décembre 1889, alors qu'elle continuait à modifier certains aménagements intérieurs de l'hospice, elle fut atteinte par l'*influenza*. Elle en souffrit longtemps et, à vrai dire, ne s'en releva jamais complètement. Au mois de mai 1890, sœur Thérèse était encore obligée de garder la chambre.

Le 6 mai de cette même année se déclarait, à onze heures et trente-cinq minutes du matin, le terrible incendie qui devait détruire l'asile de la Longue-Pointe.

Quelle en fut la cause, c'est ce que jusqu'ici, après les enquêtes les plus minutieuses, il n'a pas été possible de déterminer d'une manière précise. On ne s'accorde que sur un point : le feu se déclara au troisième étage, dans la salle Ste-Cécile, occupée par des malades privées, du côté des femmes.

Au premier cri jeté par la sœur qui aperçut une fumée abondante sortir d'un placard, tout le personnel de l'établissement fut sur pied. Les patients avaient achevé le dîner, une partie des sœurs prenaient le leur, pendant que les autres surveillaient les malades ; tout le monde se trouvait donc prêt à lutter contre le fléau. Mais l'incendie avait, en quelques minutes, fait des progrès considérables. De la salle Ste-Cécile, il avait gagné le dôme du pavillon central, véhiculé en quelque sorte par les ventila-

teurs destinés à aérer les salles et qui convergeaient tous à cette partie de l'édifice. En même temps il envahissait la chapelle située dans le corps principal de l'hospice.

Le vent soufflait du Nord-Ouest, et ramenait les flammes vers les salles occupées par les pensionnaires du gouvernement, côté des femmes. Il chassait devant lui une fumée épaisse qui causa peut-être autant de désastre que le feu lui-même. Le développement extraordinaire que l'incendie prit dès le début avait rendu inutiles tous les efforts faits pour le combattre au moyen des pompes et des réservoirs intérieurs que possédait l'asile. Il n'y avait qu'à songer au sauvetage des malades : assez facile dans la partie occupée par les hommes, dont aucun n'a péri, il fut malheureusement entravé dans les bâtiments réservés aux femmes par la fumée d'abord, mais surtout par la résistance de ces infortunées qui, n'écoutant rien, incapable de se guider dans la sombre nuit qui les enveloppait, revenaient comme attirées par une force invincible, à ce brasier, où un trop grand nombre devait, hélas, trouver la mort.

Ce fut une confusion indescriptible, et une suite de scènes déchirantes. Malgré les efforts des sœurs, des tertiaires, de leurs gardiens, des médecins, des aumôniers, des employés de l'établissement et des généreux citoyens accourus au premier signal, il y eut 80 victimes, dont cinq tertiaires. Mais la vérité

nous oblige de dire que les accidents mortels que l'on eut à déplorer sont dûs entièrement à l'état de folie des patientes que l'on ne pouvait, dans un semblable moment, gouverner et diriger. Et ceci est prouvé par le fait que les tertiaires qui ont péri auraient pu fuir, si leur foi, qu'on ne saurait trop admirer, ne les avait retenues en prières plus longtemps que la prudence ne le permettait.

Si les patientes avaient obéi à leurs gardiennes, elles auraient probablement été aussi heureusement sauvées que les malades placées à l'infirmerie, aux étages supérieurs, les premiers atteints par le feu. Car on doit noter que toutes ces malades ont pu être descendues et mises à l'abri ; elles se prêtaient docilement aux efforts de leurs libérateurs.

Il y eut dans cette catastrophe des traits d'héroïsme inouïs, tant de la part des sœurs qui ne voulaient pas quitter les salles pleines de fumée sans s'être assurées qu'il n'y avait pas encore de malades à sauver, qui les cherchaient à la lueur des flammes dévorant les plafonds, que de la part des médecins, des aumôniers, des gardiens qui, avec les employés, descendaient, au risque de leur vie, les patientes refu-

giées sur les galeries, et s'obstinant à ne pas sortir.

Quand les pompiers de Montréal, dont on avait, dès le premier moment, réclamé le secours, arrivèrent, toute la partie de l'hospice réservé aux femmes n'était qu'un vaste brasier. On espéra, un instant, préserver le côté occupé par les hommes, mais, par une inexorable fatalité, le vent vint à changer brusquement et les flammes attaquèrent le reste de l'édifice. Rien ne devait être sauvé de l'asile. Il ne fallut songer qu'à défendre les annexes comme la buanderie et les bâtiments de service.

On put heureusement y réussir. A quatre heures du soir, il ne restait de l'hospice 'St-Jean de Dieu que des pans de murs calcinés et des ruines fumantes. Seule la voûte de sûreté placée près de l'entrée avait échappé au désastre ; le mobilier, sauf quelques objets de literie, était entièrement détruit. Il tombait une pluie froide qui rendait encore la situation plus poignante. Et l'on se trouvait en face de douze cents patients, sans abri, sans couvertures, sans pain, qu'il fallait loger, soigner et nourrir.

C'était là surtout ce qui préoccupait sœur Thérèse, jetée dès le début de l'incendie dans une voiture et conduite au couvent St-Isidore, d'où elle contemplait, frémissante et priant, la rapide destruction de son œuvre. A chaque instant, songeant à ses malades, elle se demandait : Sont-ils tous sauvés ? Combien

ont péri ? Qu'allons-nous faire, et où placer nos pauvres patients ?

* * *

Au couvent St-Isidore, on avait déjà recueilli les malades sauvés de l'infirmerie, puis un assez grand nombre de patientes qui, nous dit un témoin, étaient tellement pressées dans la salle d'école où on les avait réunies, qu'elles n'avaient pas la liberté de leurs mouvements. Des voitures furent demandées et on envoya, par convois de 10 à 12 malades, sous la direction de sœurs, une partie des femmes, à la maison-mère de la Providence et à l'institution des Sourdes-muettes, rue St-Denis. On avait, dès le premier moment, placé les agitées dans la buanderie dont les étages supérieurs possédaient de grands dortoirs.

Les hommes furent installés, partie dans les bâtiments de service adjacents à la buanderie, partie à l'hospice St-Benoit Labre que les frères de la Charité avaient de suite mis à la disposition des sœurs, après avoir apporté au sauvetage, eux et leur digne chapelain, le secours le plus pressé et le plus actif.

Toutes les bonnes volontés se réunirent pour venir en aide aux incendiés. Les pères Jésuites recueillaient à Hochelaga, dans leur maison de campagne, 50 patients ; M. Thibaudeau recevait, à sa villa des Mille

Fleurs, plus de 17 patientes. Dans le village de la Longue-Pointe plusieurs personnes offraient leurs demeures pour loger les malheureux. Chez le docteur Bourque, notamment, on en plaça plus de 50.

Le Gouvernement, dans les jours qui suivirent la catastrophe, permit aux sœurs d'utiliser les bâtiments de l'exposition à Montréal et on put y réunir la plus grande partie des hommes : nous disons la plus grande partie parce qu'un certain nombre étaient—chose facile à comprendre dans un tel désarroi—parvenus à s'échapper et courraient la campagne. Il ne fallut pas moins de six mois pour les reprendre. Cette circonstance a même donné à penser que quelques victimes supposées ont échappé au désastre. On en a eu la certitude pour deux d'entr'elles.

Telles furent les mesures prises pour pourvoir aux premiers besoins des patients.

Les ruines de l'hospice subsistent encore ; elles permettent de reconstituer la scène terrible dont nous avons retracé les diverses phases, sans pouvoir, — nous le reconnaissons — en faire saisir l'effrayante réalité.

* * *

Les témoignages de sympathie ne manquèrent pas à sœur Thérèse. Dans cette journée même du 6

mai, elle avait reçu, malgré son état de faiblesse, les consolations et les encouragements de Mgr Fabre, archevêque de Montréal, des ministres de la Province et d'un grand nombre de citoyens marquants.

De ces divers témoignages deux méritent d'être ici rapportés : Le mandement de Monseigneur l'archevêque qui montre à quel point l'incendie de la Longue-Pointe était considéré comme une calamité publique, et une lettre de Mgr Lallèche toute empreinte des plus touchantes exhortations.

Dans son mandement en date du 19 mai 1890, Monseigneur l'archevêque de Montréal s'exprimait ainsi :

“ L'asile St-Jean de Dieu, comme vous le savez, N. T. C. F., avait été créé au prix des plus grands sacrifices ; les malades amenés de toutes les parties du pays y étaient reçus avec une cordialité parfaite ; les religieuses qui en avaient la charge se sont constamment dévouées à cette œuvre difficile et ingrate avec un désintéressement qui vous est assez connu ; grâce à leur zèle, à leur activité, à leur industrie, et, surtout, grâce à l'inaltérable affection, dont elles entourent les patients, elles avaient réussi à faire, de cet asile, un monument de la charité chrétienne, qui faisait la gloire de notre pays, et l'admiration des étrangers.

“ De cet asile, il ne reste aujourd'hui que des ruines. Le feu a tout détruit. En dépit des efforts les plus persistants, des secours les plus actifs, des actes les plus héroïques, rien n'a pu être sauvé de l'immense édifice ni des richesses qu'il contenait. C'est un désastre absolu, effrayant.

“ Les pertes matérielles, très-considérables Nous ont cependant causé une faible douleur, si Nous les comparons à l'affliction profonde avec laquelle nous avons dû constater que plusieurs personnes avaient péri dans les flammes.

“ Pourtant, chacun a fait noblement son devoir : les sœurs, les tertiaires, les médecins, les employés de l'asile, les pompiers de Montréal, les citoyens venus en grand nombre de toutes parts ont apporté, dans l'œuvre de sauvetage, une incroyable énergie, méprisant les fatigues et risquant même leur vie, ils ont accompli des prodiges pour arracher à une mort certaine un grand nombre de malheureux, s'obstinant à rester ou à retourner au milieu du danger...

“ Il faut maintenant, que la charité publique vienne au plus tôt refaire à ces malheureux infirmes une existence plus confortable. ”

À ces fins, une quête était ordonnée dans toutes les églises du diocèse pour le 1er juin 1890.

Voici maintenant la lettre de Mgr Lallèche qui, comme on le sait, a toujours témoigné à l'œuvre des sœurs de la Providence la plus constante sympathie :

Mes très honorées et très affligées sœurs,

“ Il vous faut aujourd'hui dire comme le saint homme Job : “ Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté ; il n'est arrivé que ce qui lui a plu ; que le nom du Seigneur soit béni. ” Je dois aussi vous adresser avec confiance ces paroles de l'Archange Raphaël à Tobie dans son affliction : “ Et parce que tu étais agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation t'éprouvât. ” Dans les grandes afflictions comme celle qui vient de tomber sur vous, mes très honorées sœurs, il n'y a que la voix de la

religion qui puisse nous faire entendre une parole assez puissante pour nous offrir une consolation réelle et solide. Il faut donc, en ce moment, vous élever jusqu'à l'Auteur qui a permis, dans ses vues insondables, le désastre qui vient de vous frapper dans votre œuvre la plus importante, en la réduisant en quelques heures en un monceau de cendres, avec des douleurs et des victimes dont je ne connais pas encore toute l'étendue. Quelles sont les vues du Seigneur dans cette terrible épreuve ? Je l'ignore comme vous, mes sœurs, mais ce que je sais, c'est que ses vues sont très sages et doivent tourner au bien de vos âmes, et peut-être aussi au bien d'un grand nombre d'autres âmes chez lesquelles ce terrible accident réveillera les plus vifs sentiments de sympathie, et leur fera accomplir des œuvres de charité qu'elle n'auraient point accomplies sans cela.

Et pour vous-mêmes, mes très honorées sœurs, vos cœurs et votre confiance en Dieu sortiront de ce feu comme l'or de la fournaise, plus purs et plus inébranlables. Efforcez-vous de dominer l'émotion du moment, et combattez courageusement le trouble et l'inquiétude qui ne manque pas de vous assiéger, et dites au Seigneur : " Que votre volonté soit faite, ô Dieu notre Père, et non la nôtre. Nous accepterons avec soumission et résignation ce calice qu'il vous plait de nous présenter. " Et le Seigneur ne manquera point de vous envoyer son ange consolateur pour vous fortifier dans le moment présent, et vous faire envisager l'avenir avec confiance. Votre institution se relèvera de ses ruines avec les améliorations et les perfectionnements que l'expérience vous permettra d'y apporter. Vous en avez pour garant la bonté et la miséricorde même de Dieu qui ne laissera pas sans secours cette classe si nombreuse d'infortunés atteints de la plus terrible des maladies, que vous soigniez avec tant de zèle et tant de dévouement. La Providence dont vous avez été jusqu'à pré-

sent les fidèles et efficaces instruments pour le soulagement de toutes les misères humaines, saura vous envoyer, dans les moments opportuns, les secours nécessaires dans l'avenir comme elle l'a fait par le passé.

Ainsi, mes très honorées sœurs, gardez, autant que possible, le calme de vos âmes en cette rude épreuve, ne laissez pas le trouble entrer dans vos cœurs ; et vous verrez, avant longtemps, que le bon Dieu saura tirer le bien de ce désastre, et vous en serez grandement réjouies. Regardez votre bonne mère, Notre-Dame des sept Douleurs, après la grande douleur du Calvaire, qu'elle n'a pas été sa consolation au jour de la résurrection ? Je la prie donc de venir à votre secours en ce moment, et d'être elle-même votre consolation et votre secours.

Enfin, veuillez agréer l'expression de ma plus vive et sincère sympathie en cette douloureuse circonstance, et puisse la bénédiction que je vous donne de tout mon cœur faire descendre sur vous et sur vos patients une grâce qui allège votre douleur, et vous maintienne dans le calme et la tranquillité de l'âme. *Et Benedicat vos Omnipotens Deus, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus. Amen !*

Votre dévoué Père en Dieu,

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

Les Trois-Rivières, le 6 mai 1890.

L'appel fait à la générosité publique en faveur des aliénés fut entendu, et de toutes parts on s'empres-

de venir à leur aide. Les établissements charitables de Montréal envoyèrent des objets de literie, du linge, des vêtements, car c'était là ce qui manquait le plus ; les paroisses adressèrent des dons en nature, et des souscriptions en argent, on organisa des concerts, des représentations dramatiques dont les recettes étaient destinées aux incendiés. La liste serait longue s'il fallait ici relever les noms de tous les bienfaiteurs, parmi lesquels on doit placer au premier rang les maisons de la Providence de l'Ouest et du Nord-Ouest mais les besoins étaient beaucoup plus grands encore ; et la Communauté de la Providence, qui, dans le désastre de la Longue-Pointe, faisait déjà une perte matérielle des plus sensibles, s'imposa le plus lourd sacrifice, en assumant la charge de pourvoir à l'entretien de ses malheureux pensionnaires. Il fallut, pendant plusieurs mois, approvisionner les patients placés à l'Exposition et envoyer de l'asile le pain nécessaire à leur alimentation, assurer dans différents établissements le service médical et les soins matériels.

Ce fut à la fois une très forte dépense et une grande fatigue.

Ce coup de foudre dans un ciel serein " n'abattit pas sœur Thérèse." On eut dit, au contraire, que

l'adversité lui rendait la santé. Tandis qu'à la Communauté de la Providence on était un peu inquiet sur les conséquences de l'incendie au point de vue de l'œuvre de l'hospice St-Jean de Dieu, qu'on agita la question de résilier le contrat, en face des charges qu'entraînait son maintien, sœur Thérèse, avec cet esprit de décision qui était sa marque distinctive, répondit hardiment : " Nous nous devons à nos malades, nous avons des engagements, nous les remplirons." Et quelques jours après la catastrophe, le 14 mai, elle se mettait courageusement à l'œuvre et reconstruisait les pavillons que nous allons visiter. En trois mois, tout fut achevé et en état de recevoir les pensionnaires. On ne saurait trop admirer la fermeté et la rectitude de jugement dont elle fit preuve en cette occasion.

Elle sut, à la fois, arrêter un plan simple, d'une exécution facile, et qui en lui-même est peut-être le meilleur que l'on puisse suivre pour les maisons de ce genre. Elle sut, en même temps, en combiner l'exécution de manière à ce que tous les travaux s'exécutassent simultanément, afin de ne perdre aucun instant.

Les travaux furent menés avec une rapidité qui tint du prodige. On employa plus de 4,500,000 pieds de bois ; deux cents ouvriers, appartenant à tous les corps de métier, travaillèrent journellement

sous une surveillance active et bien entendue. Sœur Thérèse semblait avoir donné à tout ce monde l'ardeur dont elle était animée. Elle avait hâte de ramener près d'elle tous ses malades ; aussi pressait-elle l'achèvement des travaux avec une insistance qui triomphait de toutes les difficultés. Les bâtiments étaient à peine terminés, qu'elle faisait, dès le 13 août, revenir à l'asile les patients dispersés de divers côtés. Le 17 août, on célèbre la première messe dans la chapelle du côté des femmes. Enfin le 8 septembre les aliénés, placés dans les bâtiments de l'exposition, rentrent à l'asile dans les pavillons que nous avons décrits et, le 5 octobre, on dit la première messe du côté des hommes.

Voilà ce qu'en quelques mois, grâce à son indomptable énergie soutenue par une inaltérable confiance en Dieu put accomplir sœur Thérèse.



Le 15 octobre 1890 fut pour elle un jour de consolation. A l'occasion de sa fête des bienfaiteurs de l'Œuvre lui présentèrent une bourse de quatorze cents piastres dont l'emploi fut promptement trouvé. En même temps M. H. Lecourt, curé de la paroisse de la Longue-Pointe, toujours plein de zèle

pour l'hospice St-Jean de Dieu, et les marguilliers faisaient don à l'asile de l'ancienne cloche de leur église, baptisée en 1796, appelée Christine du nom de la sœur de M. Labadie, curé de la Longue-Pointe. " Nous sommes heureux de vous offrir cette vieille relique au nom de la paroisse, " disait M. le curé Lecourt à sœur Thérèse : " c'est bien une relique, car elle a été témoin des actes de piété, des joies, des larmes et des gémissements des bons habitants de notre petite paroisse : nous n'aurions pas voulu la confier à d'autres que vous, car nous savons à quelles pieuses mains nous la remettons... " Pensée délicate qui rattachait au passé de la Longue-Pointe l'hospice auquel elle doit, en partie, sa prospérité.

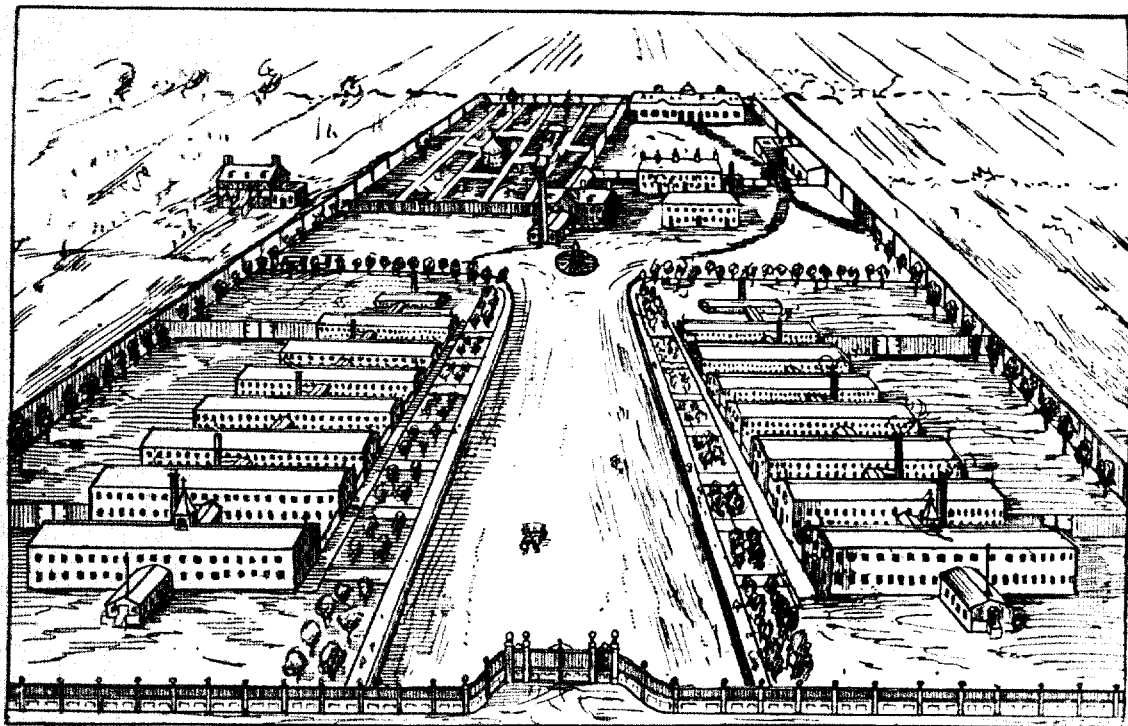
Le 5 juillet 1891, Monseigneur l'archevêque de Montréal donnait à cette cloche les noms de Joseph-François d'Assise Ignace Emélie Agathe Thérèse c'est-à-dire le nom du grand saint honoré par la Communauté, ceux de la paroisse, du vénéré prélat et des sœurs qui avaient le plus contribué à la fondation de l'asile de la Providence et de l'hospice. En même temps, on bénissait une autre cloche offerte par de nombreux bienfaiteurs sous le nom de Jean de Dieu Charles Edouard Alfred Godefroid François-Xavier.(1)

(1) Charles-Edouard prénoms de Monseigneur l'archevêque de Montréal, Alfred prénom du chanoine Archambeault, supérieur de la Communauté de la Providence, Godefroid, nom de la mère générale de cette Communauté et François-Xavier prénoms de l'aumônier de l'asile, l'abbé Leclerc.

La bénédiction des pavillons avait eu lieu dès le 8 mars 1891, jour de la fête de St-Jean de Dieu, par Monseigneur l'archevêque de Montréal, assisté dans cette circonstance de M. Lecourt, curé de la Longue-Pointe et de M. l'abbé Leclerc, aumônier de l'hospice. Bon nombre de prêtres des alentours assistaient à cette pieuse cérémonie.

Décrivons maintenant le nouvel asile réédifié par sœur Thèrèse.





Les pavillons actuels de l'Hospice St-Jean de Dieu.

LES PAVILLONS ACTUELS

Le plan adopté par sœur Thérèse est une série de pavillons, non pas isolés, comme ceux des hospices qu'elle avait visités en Europe, mais reliés entre eux par un large corridor, disposition figurant assez bien une grande échelle dont les barreaux seraient fixés sur un montant unique placé au milieu.

Ces pavillons sont au nombre de quatorze, exactement semblables, répartis en nombre égal de chaque côté de l'avenue qui conduit de l'ancien hospice à la voie publique.

Sept de ces pavillons sont affectés au quartier des hommes, et sept au quartier des femmes.

La surface extérieure des pans de chacun d'eux est entièrement recouverte de feuilles métalliques, parfaitement jointes, qui constituent ainsi une sorte d'armure contre le feu, le froid et l'humidité venant de l'extérieur.

Ces pavillons, mesurant chacun deux cents pieds de long sur quarante de large, n'ont que deux étages et sont reliés entre eux par d'immenses corridors sur une longueur de sept cents pieds pour chaque quartier. Ces corridors sont clos à chaque pavillon par des portes doublées d'une armature en tôle galvanisée permettant de les isoler en cas d'incendie.

Ils sont chauffés par un système à eau chaude, alimentés par huit chaudières séparées ce qui permet d'obtenir, sans déperdition, une grande chaleur et constitue une économie sérieuse de combustible. On a constaté là que, malgré la plus grande surface à chauffer, on obtenait, dans des conditions plus avantageuses comme prix, un meilleur calorique.

Vingt-six salles, très bien ventilées et parfaitement éclairées, sont affectées au séjour habituel des malades.

Vingt cours intérieures ou préaux dont on achève, en ce moment, l'aménagement, permettent aux patients de prendre l'air, sans qu'on soit obligé d'augmenter la surveillance. En outre, les malades ont la libre disposition des parterres plantés qui se trouvent au devant de leurs pavillons, et quand on vient

visiter l'asile, rien n'est plus curieux que de voir bon nombre d'entr'eux assis sur les bancs qui bordent la grande allée, ou parcourant les deux larges promenoirs dont elle est pourvue de chaque côté.

Sans nous attarder à une description forcément monotone du nouvel hospice dont nous donnons la vue prise à vol d'oiseau, commençons immédiatement la visite des pavillons. Comme nous l'avons déjà dit, les hommes occupent un côté de l'allée, l'autre est réservée aux femmes. C'est cette partie des bâtiments que nous allons examiner.

On entre, d'abord, à l'aumônerie qui comprend, au premier étage, les appartements de l'aumônier en chef, la chambre destinée aux étrangers, puis la chapelle spécialement affectée aux femmes, la pharmacie principale, une salle de couture appelée *roberie*, deux parloirs, une petite salle d'exercices et un réfectoire, ces deux pièces occupées accidentellement ; enfin, au second, l'infirmerie des sœurs tertiaires avec un petit dortoir également destiné à ces mêmes sœurs, puis le premier dortoir des sœurs de la communauté.

La chapelle est une salle bien décorée, ayant quatre-vingt quinze pieds de long, et dont la partie au-dessus de l'autel se relève assez pour avoir permis d'établir une tribune destinée au chœur des sœurs et aux sœurs tertiaires souffrantes.

L'influence des cérémonies religieuses est excellente sur les patientes : nous disons les patientes parce que nous visitons leurs pavillons ; mais du côté des hommes, il y a une chapelle semblable et la réflexion que nous faisons s'applique également à eux. Les malades éprouvent un véritable bien-être à assister aux offices, à entendre les instructions des aumôniers qu'elles écoutent avec une grande attention, les cantiques et les chants pieux des sœurs, dont le chœur possède des voix vraiment remarquables qui, par leur charme pénétrant, agissent heureusement sur ces natures impressionnables.

La pharmacie est dans ce premier pavillon : elle est grande, composée de deux pièces dont l'une sert de laboratoire pour préparer les remèdes. Tout est rangé avec un ordre et un soin qui pourraient servir de modèles aux officines les mieux tenues.

Trois sœurs, possédant les connaissances spéciales nécessaires pour remplir toutes les prescriptions, sont spécialement attachées à cette pharmacie. Les sœurs de la Providence ont parfaitement compris l'impor-

tance de ce service et elles n'ont négligé aucun moyen de perfectionner un certain nombre de leurs membres dans l'étude de cette science. Un traité très complet, sorte de codex, qui contient des formules nombreuses et un cours pratique de médecine, a été publié par la Communauté, et nous devons ajouter qu'il est très suivi, non seulement au Canada, mais aussi aux Etats-Unis ; on en a fait un extrait en langue anglaise, à l'usage des maisons des sœurs établies dans l'Ouest et le Nord-Ouest.

A la Longue-Pointe, dans le jardin de l'asile, un assez vaste terrain est affecté à la culture de plantes médicinales. Outre l'économie, ce procédé garantit de toutes fraudes les produits employés.

Dans le quartier réservé aux hommes, il y a également une pharmacie et un laboratoire desservis par deux sœurs, afin d'éviter des pas inutiles et pour faciliter l'obtention rapide des remèdes.



Le pavillon numéro deux est consacré aux pensionnaires privées. L'installation en est des mieux entendues. Selon la classe demandée par la famille, chaque malade a la jouissance d'une chambre parti-

culière, on se trouve dans un dortoir de 4 ou 6 lits. Il y a un salon commun, avec piano. Enfin, si on le désire, les repas sont pris à part.

En entrant dans une des salles de ce pavillon, nous sommes accueillis par un bonjour fortement accentué, distinctement prononcé par un perroquet qui est un personnage historique. Ce pensionnaire exotique, qu'il ne faut pas croire atteint d'aliénation mentale, a échappé à l'incendie : son répertoire est varié, mais, grâce à Dieu, ne rappelle en rien celui du célèbre Vert-Vert de Gresset. Ce fut une patiente qui, en fuyant, avait eu l'idée d'emporter l'oiseau et sa cage : pendant toute l'après-midi du 6 mai 1890, elle ne voulut pas se dessaisir de ce fardeau encombrant et encore assez lourd. Le lendemain comme ses compagnes d'infortune s'amusaient et riaient du babil du perroquet : " N'oubliez pas que c'est moi qui l'ai sauvé ! Sans moi, il ne pourrait aujourd'hui vous réjouir, " disait-elle, avec une emphase vraiment comique.

Ce n'est pas le seul oiseau qui, par ses chants, égaye cette partie de l'asile ; serins, tourterelles y donnent des concerts qui distraient les malades et animent ce séjour. Souvent des patientes y font d'excellente musique, et l'on y entend des romances plaintives et des refrains joyeux.

Les chambres sont meublées très convenablement.

Dans presque toutes il y a, en cette saison, des fleurs qui récréent le regard.

La plupart du temps, dans l'été, les pensionnaires privées prennent le frais dans le parterre garni de corbeilles de fleurs qui longe la grande allée, d'où elles jouissent de la vue distrayante qu'offre cette partie de l'asile si admirablement situé.



Les pavillons suivants sont occupés par les pensionnaires du Gouvernement.

Chacun de ces pavillons renferme deux salles communes de récréations, deux réfectoires deux salles de bains, et deux dortoirs, ceux-ci placés au second étage et où l'on accède directement des salles de récréation. Chaque dortoir est desservi par trois escaliers.

L'aspect de ces salles, qui peuvent contenir en moyenne de soixante-dix à soixante-quinze patients est vraiment étrange.

A notre entrée, nous sommes entourés par les malheureuses, parlant toutes à la fois, avec une volubilité extrême, pour exprimer l'idée qui les

obsède : la mélancolique, ses chagrins ; la persécutée, ses terreurs ; celle-ci, ses rêves de grandeur, cette autre, ses visions. On ne sait à qui répondre. Devant nous, une pauvre patiente se met à genoux en récitant dévotement son chapelet, tandis que, d'un air mystérieux, sa voisine nous fait signe qu'elle va nous dire un secret..... secret de la comédie, car elle le répète depuis bientôt dix ans.

La vue de ces infortunées cause toujours une impression pénible : on est porté, malgré soi, à chercher les causes des troubles cérébraux qui ont amené dans cet asile tant de malheureux ; on se représente les phases par lesquelles ont passé ces intelligences dévoyées, les douleurs qu'elles ont ressenties et surtout celles qu'elles ont causées à leurs proches ; derrière ces yeux hagards on voudrait retrouver la lueur de raison absente ; interrompre les discours incohérents qui se pressent sur ces lèvres autrefois ouvertes à des paroles sensées. La question qu'on se pose anxieusement en voyant ces malades est toujours la même : ne sont-ils pas curables ? De cette incertitude naît la douloureuse émotion qui serre tristement le cœur.

Ces premières salles sont affectées aux patientes, dont la folie est douce, et se traduit surtout par des poses excentriques, et des questions baroques, chez d'autres par un mutisme obstiné, une sorte de répulsion à laisser voir leur infirmité. Les

hallucinées atteintes de la manie de la persécution sont nombreuses. Ces névrosées entourent la supérieure qui nous accompagne pour solliciter une faveur, adresser un remerciement, ou accaparent le docteur pour avoir une consultation ; toutes ont un mot aimable pour l'aumônier. Nous constatons dès la première salle l'influence extraordinaire qu'exercent les sœurs, la déférence affectueuse avec laquelle on leur obéit.

C'est un fait vraiment remarquable et qui a frappé, comme on le sait, tous les visiteurs. Il suffit d'un regard, d'un signe de la sœur pour qu'immédiatement l'importunité, l'insistance d'une patiente cessent. Tel est l'effet de la douceur constante employée par elles à l'égard de leurs pensionnaires. L'aliénée à la folie calme est une véritable enfant, dont on obtient, par la confiance et l'affection qu'on lui inspire, tout ce qu'elle refuse à la crainte.

La visite des salles réservées aux épileptiques et aux idiots est pénible, parce que, surtout chez ces dernières, tout espoir de guérison a disparu.

Elles sont condamnées à un état d'imbécillité absolue. Quelques-unes même n'articulent que des sons ressemblant plus au cri de l'animal qu'au langage humain.

Pour vivre au milieu de ces infortunées, aussi atteintes sous le rapport intellectuel que sous le rapport physique, pour les entourer de tant de soins vigilants, comme le font les sœurs, il faut un esprit de sacrifice que, seul, peut inspirer l'amour de Dieu.

C'est bien là le sentiment qui soutient cette excellente sœur, occupée depuis la fondation de l'hospice, à garder les jeunes idiots. Pour elles toutes, elle a les attentions d'une véritable mère, n'ayant qu'un but, les distraire en les amusant. Aussi, quand elle est forcée, pour une retraite ou pour tout autre motif, de rester absente pendant quelques jours, ces pauvres enfants sont désorientées, et comme des âmes en peine. Il faut voir leur joie et leurs caresses, lorsque revient leur bonne sœur qui, on peut le dire, est tout pour elles, le seul rayon de soleil de leur triste existence.

Non moins admirables sont les sœurs chargées du service des agitées. On se demande comment, au milieu de ce bruit assourdissant, de ces cris, de ces fureurs subites, elles peuvent rester aussi calmes et aussi tranquilles. Leur mission, toujours difficile, est

parfois même dangereuse, car, on le sait, la femme aliénée a des accès terribles.

On exerce une surveillance spéciale la nuit parmi ces agitées : trois gardiennes sont affectées à ce service.

Notons dans cette partie de l'asile, quelques pièces du troisième pavillon, servant au noviciat des sœurs tertiaires dont nous parlerons plus loin en détail et où se trouvent leurs salles d'exercice, leur réfectoire et leur dortoir.

* * *

Si, continuant notre visite, nous entrons dans les pavillons occupés par les hommes, nous trouvons la même disposition et la même classification que dans le quartier des femmes.

Le premier pavillon est affecté à l'aumônerie ou appartement du second aumônier de l'hospice et au logement de l'un des médecins, qui réside à l'asile même. On y trouve également une chambre pour les étrangers, la chapelle fréquentée par les hommes, trois parloirs, la procure et le secrétariat, les appartements de la supérieure, le bureau de MM. les médecins de l'asile, enfin, la seconde

pharmacie et le laboratoire dont nous avons déjà parlé ; puis au second, la salle de communauté, l'infirmierie des sœurs et leur dortoir.

La chapelle destinée aux hommes est exactement semblable à celle que nous avons déjà vue dans le quartier des femmes. Le chœur qui chante à cette chapelle est composé de gardiens et nous pouvons dire qu'il a beaucoup d'ensemble.

Le pavillon qui vient ensuite est occupé par les pensionnaires privés. Ils ont là un fumoir, une salle de récréation, où ils jouent au jeu de dames, de cartes, etc., lisent les journaux, et peuvent faire de la musique, car un piano est mis à leur disposition. Pour les malades atteints de la manie du suicide, il y a des dortoirs spéciaux où l'on exerce une garde constante le jour et la nuit pour prévenir tout accident. A cet égard les plus grandes précautions sont prises minutieusement.

Les pavillons qui suivent reçoivent les pensionnaires du Gouvernement.

En général il y a moins d'agitation dans les salles des hommes que dans celles des femmes ; le visiteur est moins entouré, mais il y a peut-être plus de mouvement. L'homme semble poussé par une force invisible, qui lui crie : marche, marche encore. Notre siècle n'est-il pas un peu atteint de cette folie ?

Plusieurs salles sont réservées aux idiots et à cette classe d'infirmes qui n'ont qu'une sorte de vie animale, les gâteux, condamnés à une immobilité presque absolue, êtres inoffensifs, mais qu'il faut constamment surveiller pour les tenir en état de propreté convenable. Quel triste spectacle ! et quel courage il faut aux sœurs et aux gardiens pour remplir leur mission !

Chez les enfants idiots, et ils sont nombreux, nous sommes vraiment ému en voyant un gardien ayant autour de lui ces pauvres deshérités de la nature, tous plus difformes et plus rachitiques les uns que les autres, qu'il cherche constamment à amuser. Souvent il a dans ses bras un de ces malheureux, pauvre créature chétive, au regard hébété, dont le rire constant dénote l'idiotie, âgé de douze ans quoiqu'il paraisse à peine en avoir cinq. La patience et la bonté de ce gardien nous ont particulièrement frappés ; c'est une preuve du soin avec lequel le personnel est recruté.

Dans le quartier des agités le service est plus pénible. Là on a, avec raison, maintenu encore la surveillance de sœurs pour diriger les gardiens chargés de ces patients, car on a constaté la bonne influence qu'elles exerçaient sur les malades. Leur présence est d'un excellent effet et l'Écclésiaste avait raison quand il disait : *Ubi non est mulier, ingemiscit*

egens. Là, où n'est pas la femme, le malheureux qui souffre est encore plus à plaindre. Mais que dire de cette sœur qui depuis treize ans vit au milieu de ces forcenés, dangereux pour eux-mêmes et pour les autres, et qui jamais n'a voulu quitter ses malades ? N'est-ce pas le plus beau dévouement et le plus grand sacrifice ?

Pour ces patients, il faut les défendre contre leur propre violence, car ils se blesseraient parfois inconsciemment : la camisole de force, les entraves destinées à les maintenir dans leur lit sont quelquefois nécessaires ; mais on n'en use jamais qu'avec la plus grande discrétion. Dans ce quartier des agités la surveillance de nuit est faite par des gardiens spéciaux qui sont constamment debout ; ils sont au nombre de trois.



Pour ne pas laisser le lecteur sous cette triste impression, il faut revenir aux salles des patients tranquilles où l'on entendra le sermon que l'un d'eux, les yeux au ciel, récite sans hésitation, ce qui se comprend de reste, car il le repète depuis plusieurs années, sans se préoccuper de son auditoire. Nous verrons aussi le second Jésus-Christ qui promet de guérir l'aumônier d'un mal de gorge en lui imposant les mains. Et plus loin nous croiserons ce chan-

teur et déclamateur intrépide, dont la voix et les jambes sont infatigables : il parle et marche pendant toute la journée.

Il y a encore la folie douce de ce patient qui se croit propriétaire de l'asile, et se désole d'être obligé de nourrir tant de monde, de celui qui écrit constamment des secrets qu'il confie au papier parce que les hommes ne sauraient les garder, etc... Ah ! pauvre raison humaine, combien elle est faible, et qu'il faut peu de chose pour la faire dévier !.

Toutes ces salles sont d'aspect riant, décorées de tableaux et d'images ; toutes ont une horloge, dont l'absence serait très pénible pour les malades, car ils ont, à l'heure des repas, une véritable passion d'exactitude.



Il faudrait plus d'une journée pour visiter l'hospice St-Jean de Dieu, tant il y a de détails intéressants à voir. Dans notre rapide examen nous n'avons pu nous arrêter encore à la procure et au secrétariat qui, cependant, méritent une mention spéciale. C'est là qu'on enregistre les entrées et les sorties des malades, le mouvement de cette population

flottante, et les mille et une dépenses quotidiennes de ce vaste établissement. Si vous voulez voir un modèle de tenue de livres, et aussi de calligraphie, faites-vous ouvrir un de ces gros registres, soigneusement enveloppés d'étoffe rouge pour conserver intacte la reliure, écrits tous sans rature, ni surcharge, qu'on croirait autographiés, tant l'écriture est semblable. Six sœurs sont employées à ce travail qui devient, avec la correspondance, de plus en plus chargé.

On doit aussi mentionner le bureau des médecins de l'hospice, possédant une belle bibliothèque spéciale pour les maladies mentales.

Entrons encore dans le parloir de la communauté, mais seulement pour en constater l'excessive simplicité ; on y voit quelques modestes chaises, une petite table et les portraits de N. S. P. le Pape, du vénéré Mgr Bourgèt, de Mgr Fabre, et un plan des pavillons.

Voilà l'ameublement de ce parloir, dont les tapis consistent en trois ou quatre bandes d'étoffes rayées, fabriquées à l'asile même : c'est tout dire sur leur valeur, mais ils ont leur utilité, et les sœurs n'en demandent pas davantage. Leur seul luxe, on le sait c'est le bien-être de leurs malades.

A l'extrémité de chacun des deux rangs de pavillons se trouve, en annexe, une construction renfer-

mant la cuisine principale avec les salles de dépenses quotidiennes, son four, sa paneterie, ses caves pour les produits chimiques. Du côté des hommes on a, en outre, construit une laiterie et un bâtiment à deux étages servant de magasin de conserves et d'articles d'épicerie, sous la direction de la sœur chargée de l'alimentation, place qui, certes, n'est pas une sinécure.

Dans chaque cuisine il y a deux sœurs, cinq tertiaires, un cuisinier chef, et de huit à dix patientes ou patients, c'est-à-dire pour les deux cuisines principales trente-cinq personnes. Ce n'est pas trop pour le nombre des sœurs, des pensionnaires et des employés de la maison.

Chaque cuisine proprement dite comprend deux salles : dans l'une, se trouve un fourneau économique à trois foyers qui sert à la cuisson des viandes, dans l'autre, cinq grandes chaudières chauffées par la vapeur, ce qui diminue considérablement la chaleur. On y prépare le thé, dont il est fait une énorme consommation, les pommes de terre, les légumes, etc. Un ventilateur, mu aussi par la vapeur aère cette dernière salle.

Si l'on veut avoir une idée exacte de l'alimentation de l'hospice, il faut visiter la cuisine au moment du *coup de feu*, à l'heure du diner. C'est un va et vient continuel pour fournir les vingt réfectoires de chaque côté. Un vagonnet monté sur des rails

dans le grand corridor qui relie entre eux tous les pavillons, porte à l'entrée de chaque salle les mets préparés. Rien n'est plus simple, plus rapide et plus pratique.

Chaque jour on consomme, en viande de bœuf seulement, de sept à huit cents livres ; si l'on ajoute les cent pores élevés chaque année sur la ferme de l'hospice, ce qui n'a pas empêché d'en acheter encore pour plus de cinq milles piastres, puis les veaux, les moutons engraisés sur les lieux et représentant en moyenne quatre à cinq animaux par jour, enfin les poulets et les dindes, selon la saison, on arrive à un total des plus respectables.

Les caves de la buanderie contiennent cent vingt-cinq tonneaux remplis de jambons et de lard, et l'approvisionnement des œufs chaulés dépasse soixante mille, ce qui s'explique aisément puisque, chaque mois, on en consomme de mille à douze cents douzaines.

La nourriture des patients, hommes et femmes, est saine, abondante et variée. Les éloges que nous avons cités précédemment et qui émanaient des grands jurés, sont parfaitement mérités. Du reste, il suffit, pour s'en convaincre, de voir les malades de l'asile. On pourra constater la qualité de leur ordinaire ; leur santé physique est, en général, des meilleures et on cite à l'asile des cas de longévité remarquable, preuve indéniable du bon régime auquel ils sont soumis.

En visitant les pavillons, nous remarquons, de distance en distance, dans le long corridor qui les réunit tous, des extincteurs pour le feu et des tuyaux avec lance tout prêts à être utilisés en cas d'alerte. En outre, il y a dans la grande allée et encore de chaque côté des pavillons, des prises d'eau sur lesquelles on peut immédiatement fixer des tuyaux qui ont une grande puissance. Enfin une pompe à bras est également disponible et, détail qu'il ne faut pas négliger, le personnel des gardiens et des employés est exercé souvent au fonctionnement de ces divers préservatifs.

Ceci nous amène maintenant à parler du système de distribution d'eau dans l'asile. Comme on le comprend, du reste, l'eau joue un grand rôle dans un semblable établissement. Il en faut partout pour le nettoyage des salles, pour les bains, pour les fosses d'aisances, pour le chauffage, pour le lavage, etc. Au moyen d'une pompe aspirante et foulante, mise en mouvement par une machine de 20 chevaux-vapeur, installée sur le bord du fleuve, on remplit de très vastes réservoirs pouvant contenir environ cent mille gallons d'eau, que des canaux conduisent à l'hospice et répartissent là où les besoins du service l'exigent. Pour établir ces réservoirs on a construit un château d'eau ayant une hauteur de 70 pieds, qui se dresse près du couvent Saint-Isidore.

La buanderie seule en absorbe une quantité consi-

dérable ; on a peine à s'imaginer la manutention que réclame le lavage du linge de l'asile. C'est par milliers qu'il faut compter les draps, les serviettes, les essuie-mains, le linge de corps nécessaires à cette population de treize à quatorze cents patients, dont il faut changer chaque jour et plusieurs fois pas jour certains vêtements intimes, sous peine d'odeurs insupportables et dangereuses pour la santé générale.

Les bains font une énorme consommation d'eau : mais il en faut surtout pour le chauffage de l'établissement qui est effectué par un courant d'eau chaude continu, circulant dans toutes les salles, dortoirs, réfectoires, etc., et y entretenant une chaleur constante dans les longs et rudes mois d'hiver du Canada.

L'eau potable pour l'asile est obtenue d'un puits artésien creusé près de la buanderie, alimenté par les nombreuses sources qui se trouvent dans cette région, et qui la fournissent en grande abondance et de qualité excellente.

La buanderie réclame une visite spéciale. Elle est des mieux installées, compte sept lessiveuses tour-

nantes pour le gros linge, mues par la vapeur, douze cuvettes pour le linge fin et quatre pour celui d'église, trois essoreuses, un très vaste séchoir ou chambres chauffées qui permet de sécher le linge en quelques minutes. Une salle à côté est destinée au repassage. Elle est pourvue d'une repasseuse mécanique grand modèle, qui offre pour les serviettes, draps, nappes et tout le linge qui n'a pas besoin d'être empesé de précieux avantages comme économie de temps. Dans cette même salle on repasse sur de grandes tables le linge empesé au moyen de fers ordinaires chauffés dans un vaste fourneau qui occupe un des côtés de cette pièce.

Le second est affecté aux ateliers de couture et de filature. Dans le premier de ces ateliers, sous la direction d'une sœur, un maître-tailleur, aidé de plusieurs assistants, confectionne les vêtements pour les hommes.

Il ne faut point oublier que, dans les cent piastres de pension payé par le gouvernement, pour chaque patient, sont compris l'habillement et le linge des malades. En un mot l'asile fournit un trousseau complet. Or, ceci est une dépense importante, car, ces malades sont fort peu ménagers de leurs vêtements. Il n'est pas rare, en effet, de voir au premier lavage les chemises déjà trouées au coude, et pour certains patients une paire de draps est, en une semaine, mise hors de service. Il faut constamment renou-

veler le linge dont l'usure est augmentée par les lavages répétés qu'on doit lui faire subir. Quelques malades ont une manie coûteuse : ils passent une partie du temps à effilocheur leurs vêtements. On comprend la dépense qu'entraîne un tel état de choses, auquel on n'a pas encore trouvé de remède. Le service de la buanderie et des ateliers est sous la surveillance de quatre sœurs, aidées de 12 tertiaires et de quarante patientes et patients.

La buanderie fonctionne tous les jours, le dimanche excepté, de 7 heures du matin à 5 heures du soir. On n'en est pas surpris quand on voit que quotidiennement, nous l'avons déjà dit, il y passe des milliers de morceaux de linges et de flanelle.

C'est dans la grande salle servant au pliage du linge au deuxième étage que se trouve le théâtre ; là se donnent les représentations dont nous avons parlé, et qui ont sur l'esprit des patients une très heureuse influence. Au-dessus nous rencontrons l'atelier de chaussures qui emploie constamment de 4 à 5 ouvriers sous la direction d'un maître cordonnier.

Enfin nous ne quitterons pas ce bâtiment sans jeter un coup d'œil sur les caves où sont conservées les provisions de lard, de jambons, d'œufs, destinées à l'alimentation des pensionnaires, et sur les chaudières qui alimentent la machine de la force de vingt chevaux, mettant en mouvement les lessi-

veuses, essorreuses, repasseuses, que nous avons décrites.

À côté de cette chaudière on construit, en ce moment, une vaste serre qui en utilisera la chaleur pour conserver les plantes décoratives dont on fait dans les massifs de l'allée, et dans les corbeilles des parterres un utile emploi pour l'agrément des malades.

Non loin de la buanderie se trouvent deux corps de bâtiments séparés par une cour : ces annexes comprennent, dans le plus rapproché de ces bâtiments :

- 1o La boulangerie,
- 2o La réserve pour les farines,
- 3o Le magasin aux viandes,
- 4o La glacière,
- 5o Une décharge.

La boulangerie, établie en même temps que le premier hospice, possède un four, deux grands pétrins et emploie quotidiennement de 12 à 14 sacs

de farine. On mange beaucoup de pain à la Longue-Pointe et quand on voit les larges tranches distribuées aux patients pour chaque repas, on est assuré qu'ils ont de quoi rassasier leur faim.

Les viandes sont conservées dans le magasin à côté, et maintenues à une température refroidie par la glacière. Les quartiers de bœuf sont suspendus à des crochets en fer, comme dans l'étal d'un boucher : chaque soir on prépare la viande qui doit être servie le lendemain. Toutes les précautions sont prises pour en assurer la fraîcheur et la bonne qualité.

Le reste de ce bâtiment est consacré à la glacière et au magasin d'approvisionnement dont il serait trop long d'énumérer, en détail, tout ce qu'il renferme.

La seconde annexe comprend au rez-de-chaussée les remises, la forge et un atelier de menuiserie, puis une grande salle que l'on aménage actuellement avec toute la partie supérieure pour y loger les patients tranquilles travaillant à la culture.

Ces salles sont vastes, bien aérées, et bien ventilées, — condition indispensable pour les malades — et chacune d'elles est munie d'un escalier extérieur qui en rend l'accès facile. On pourra y loger environ cent patients. La surveillance en est aisée, et la vue du premier étage sur la campagne très agréable.

Dans un établissement aussi grand que l'hospice St-Jean de Dieu, il y a toujours des réparations à

faire ; il y en a, surtout, par suite de la tendance de certains malades à briser tous les objets qu'ils ont sous la main, tables, chaises, bancs, etc., aussi la forge est large, bien outillée et l'atelier de menuiserie qui la joint ne manque pas de travail.

* * *

Il nous reste enfin à voir la ferme : ce n'est pas la partie la moins curieuse de l'asile. On y peut même prendre de bonnes leçons de culture, car le directeur agricole est un homme entendu et pratique.

Cette ferme comprend sept cent cinquante arpents environ, cultivés savoir : deux cents en avoine, fournissant tout ce qui est nécessaire pour les animaux, vingt-quatre en blé d'inde pour silos, quarante en patates qui ne produisent pas la consommation annuelle, douze arpents en navets, le surplus des terres est en prairies.

En outre, on cultive du tabac sur une étendue de un arpent et demi, en produisant environ deux mille livres. Ce chiffre ne représente que la moitié de la consommation de l'asile. Le tabac offre aux patients une grande distraction que les médecins recom-

mandent, car interdire de fumer à ceux qui en ont l'habitude serait une trop grande privation. Aussi leur accorde-t-on cette permission, mais en y apportant les précautions les plus grandes : jamais les patients n'ont d'allumettes en leur possession et ce sont les gardiens qui, seuls, allument les pipes des fumeurs. Comme on le voit, il n'y a pas d'accidents à redouter. Les patients sont d'ailleurs constamment sous la surveillance des gardiens. Les femmes font une grande consommation de tabac à priser qui leur est fourni gratuitement par l'hospice.

Mais revenons à la ferme.

Le cheptel comprend soixante-quatorze vaches à lait de races diverses : Ayrshire, Jersey, Holstein, Durham, troupeau peu homogène, auquel on ne demande que de fournir le lait nécessaire à l'alimentation de l'asile, c'est-à-dire de cent à cent-vingt gallons par jour. Le surplus est employé à faire du beurre frais. La dépense quotidienne, pour l'hospice, est de 300 à 350 livres en beurre de toute nature, tant pour la table que pour la cuisine.

Après la rentrée des foins, on achète chaque année 160 jeunes bœufs que l'on engraisse et qui sont ensuite abattus et mis en barils ou *paquetés* pour l'hiver.

Les chevaux sont au nombre de 36. Le service de l'hospice exige constamment de deux à trois voitures sur le chemin de Montréal, sans compter l'express

chargé d'aller chercher en cette ville les approvisionnements nécessaires. La culture en réclame de 18 à 20 pour les labours, les charrois, le transport des récoltes etc.

On n'élève pas de moutons sur la ferme, mais, pendant l'automne, on met dans les pâturages jusqu'à 500 moutons qui servent à l'alimentation des patients.

La porcherie compte en moyenne de 70 à 80 animaux consommés à l'hospice, comme nous l'avons déjà indiqué, et aisément nourris avec tous les déchets de la cuisine et de la laiterie.

Le matériel agricole comprend : une moissonneuse et une engerbeuse, deux faucheuses, dix charrues, deux doubles brabants, six rouleaux, quatre extirpateurs, un semoir, quatorze tombereaux etc.

L'assolement, comme on le voit, est réglé en vue de fournir à l'hospice tout ce dont il a besoin, ou à peu près. Cette manière de procéder a été commandée par les exigences de la situation. Naturellement, le visiteur ne peut avoir, dans les quelques heures qu'il passe à l'asile, le temps d'étudier cette ferme modèle. C'est ce qui nous a engagé à donner les détails qui précèdent.

Mais ce que nous recommandons au visiteur, c'est une promenade dans le jardin qui touche à la buanderie et d'où l'asile tire tant de produits utiles et agréables aux malades de l'établissement et dont l'entretien procure à ces derniers un excellent exercice.

Ce jardin a des proportions considérables ; nous les avons déjà indiquées : sept arpents de long sur deux et demi de large. Il est coupé de belles allées et au centre s'élève un pavillon abritant la statue de saint Joseph.

Une partie du jardin est consacrée à la culture maraîchère, une autre à celle des fruits, une troisième enfin à la production de plantes médicinales dont nous avons eu l'occasion de parler dans cette étude.

La culture maraîchère comprend tous les légumes nécessaires à l'alimentation, tels que choux, carottes, oignons melons, salade, blé d'inde, concombres, etc.

Les fruits ne sont pas négligés ; les pieds de fraisiers, de groseilliers, ou gadelles, de cassiers, de framboisiers, se comptent par milliers ; il y a plusieurs treilles de vigne. On y trouve aussi des pommiers. Une partie de ces fruits servent à faire des confitures et on pourra estimer le produit de ce jardin, en sachant que l'année dernière il a été fabriqué 9,000 livres de confitures. On fait aussi des sirops divers et du vin de gadelles.

Enfin la portion de ce même jardin consacrée à la culture des plantes médicinales produit de l'aconit, de la belladone, etc.

L'entretien de ce vaste terrain est satisfaisant ; le sol, grâce à de riches fumures, donne de grands rendements.

Ce jardin est cultivé par les patients qui trouvent dans cet entretien une heureuse et salutaire diversion à leur maladie. Sans entrer ici dans la question théorique du travail, comme système de traitement, nous croyons pouvoir dire qu'aujourd'hui on admet généralement que le travail manuel a, pour l'aliéné, de très grands avantages. Il tend à diminuer la surexcitation nerveuse en fatiguant le corps ; il est favorable à la santé générale, au bon fonctionnement des organes ; il distrait surtout le patient. Aussi le voit-on recommandé par la plupart des aliénistes.

Pour avoir un effet salutaire, le travail doit être approprié aux forces de l'individu, et toujours libre.

C'est bien ce qu'on a compris à l'hospice St-Jean de Dieu, où les patients tranquilles sont employés à l'entretien du jardin, sarclage, semis, cueillette des fruits, arrosage, bêchage etc. Ils sont aussi employés aux travaux de la ferme, labours, semailles, récolte des moissons, transport des engrais. Le nombre des personnes pouvant ainsi être occupées une partie de la journée, varie constamment. Tel qui,

pendant quinze jours, a pu accomplir ces diverses opérations de la culture, restera quelquefois une semaine sans prendre la bêche, ou la faucille, sans conduire son attelage. Ceci explique comment l'emploi de ce genre de travailleurs est à la fois incertain et peu rémunérateur. Il exige une très grande surveillance et ne laisse pas que d'entraîner, par l'imperfection forcée du travail de chaque ouvrier, de grands mécomptes et parfois des retards très préjudiciables. Mais ce n'est pas au point de vue des bénéfices à retirer des patients que les sœurs les font travailler ; c'est dans l'intérêt même de leurs pensionnaires, pour faciliter leur cure et assurer leur santé physique.

Du reste, l'inspecteur, dans son rapport de 1888, recommandait spécialement aux sœurs l'organisation du travail chez les patients. Elles n'avaient point attendu cette observation pour les employer à la culture du jardin et aux travaux des champs.

Tel est aujourd'hui le nouvel asile que sœur Thérèse eut la satisfaction de voir terminé. Comme on l'a si bien dit (1) : " résignée sur les pertes pécu-

(1) *Semaine Religieuse* du 28 novembre 1891.

niaires que subissait l'hospice St-Jean de Dieu, par suite de l'incendie, la vaillante religieuse ne désirait qu'une chose, c'était de vivre assez longtemps pour voir ces chers aliénés logés convenablement. " Nous avons constaté comment Dieu avait exaucé ses vœux.

C'est à ce moment, dans le courant de l'année 1891, qu'elle fut reprise de la maladie qui la minait et semblait ne lui avoir fait trêve que pour permettre l'achèvement du nouvel asile.

Elle supporta les plus cruelles souffrances, avec une résignation inaltérable. Les chroniques de l'hospice nous ont conservé le récit de sa fin si pieuse et si touchante.

" Je pense bien, disait-elle, quelques heures avant sa mort, que je n'irai pas loin, mais j'espère en la miséricorde de Dieu, et que j'irai au Ciel. Je prierai pour toutes les sœurs, elles sont si dévouées."

" Quelques instants après, elle ajouta en parlant à la sœur qui la veillait, " si je vous ai fait de la peine, je vous en demande pardon, " puis elle voulut savoir l'heure : minuit moins vingt, lui répondit-on.

" Comme la nuit est longue ! " dit-elle.

" Elle se trouvait mieux ; elle avait hâte de voir le jour pour communier. A deux heures elle dit : " Je n'ai plus besoin de rien. J'ai besoin seulement de me reposer, je vais me préparer à la sainte communion. " Ce furent ses dernières paroles. "

Elle s'éteignit doucement, sans proférer une plainte. Cette mort fut un deuil public qui causa une grande émotion.

“ Les sœurs de la Providence, ” disait le lendemain un journal anglais, “ ont perdu leur religieuse la plus remarquable et le Canada une des femmes les plus énergiques, et les plus célèbres produites par la religion Catholique Romaine. ”

Et cette admiration était éloquemment traduite en quelques lignes par M. Tardivel :

“ C'est une grande et belle figure que cette humble religieuse, une de ces figures qui font honneur à tout un peuple. Douée de talents administratifs vraiment extraordinaires, d'une énergie à toute épreuve, d'une grande piété, d'une tendre compassion pour la souffrance, elle a fait de véritables merveilles, elle a vaincu des difficultés humainement insurmontables ; elle a supporté, sans faiblir, des épreuves écrasantes. ”

La *Semaine Religieuse* de Montréal lui consacra un article dont nous ne voulons citer qu'un seul passage parce qu'il résume fidèlement les hautes qualités de cœur Thérèse.

“ Tout le pays sait les épreuves que traversa cette œuvre naissante, (l'hospice St-Jean de Dieu), ainsi que le travail ardu et la fermeté inébranlable de cette femme énergique ; mais Dieu seul a vu les sacrifices, les angoisses, le dévouement de sœur Thérèse qu'aucun-

ne difficulté ne pouvait abattre. Elle puisait cette force surhumaine en Dieu, objet de toute sa confiance. De là, cette sérénité et cette bienveillance qu'elle montra toujours au milieu des tracas de sa grande administration. Il faudrait un volume pour retracer les vertus de sa vie intime. Demandez à ces milliers de malheureux qu'elle a secourus, comment elle les abordait, comment elle savait consoler leur douleur ? Aux dons de l'intelligence, sœur Thérèse de Jésus joignait, à un degré éminent, ceux du cœur. Elle mettait tout en œuvre pour procurer quelques distractions aux malheureux dont elle s'était constituée la mère. Elle assistait à leurs divertissements, les félicitait de leurs petits succès et sa présence seule doublait le plaisir de ces récréations de famille. "

Que pourrions-nous ajouter à ces éloges mérités ? Nous avons dès la création de l'hospice St-Jean de Dieu montré le rôle prépondérant que sœur Thérèse a rempli avec tant de compétence et tant d'autorité dans l'intérêt de ses chers malades, pour lesquels elle ne cessa jamais d'être la meilleure et la plus dévouée des mères.

Ses funérailles, d'une simplicité toute monastique présentaient un spectacle touchant : les pensionnaires de l'asile semblaient avoir recouvré la raison pour comprendre l'étendue de leur perte ; leur douleur était sincère et encore aujourd'hui, le souvenir

de sœur Thérèse survit dans leur esprit malade, tant est profonde l'empreinte qu'y a laissée sa bonté toujours en éveil.

La fondatrice de l'hospice St-Jean de Dieu repose, comme nous l'avons déjà dit, dans le modeste cimetière de la communauté près du couvent St-Isidore, et quoiqu'elle n'ait jamais été que supérieure de l'asile, elle a été placée dans le terrain réservé aux supérieures générales de l'Ordre.

* * *

Elle méritait bien cet honneur, la vaillante sœur qui avait donné au personnel de l'hospice une si complète direction.

Ce personnel, actuellement, est nombreux: il compte 70 sœurs, 100 sœurs tertiaires, 64 gardiens, gardiennes et employés.

Que dire des sœurs ? Nous les avons vues à l'œuvre depuis les premiers essais, d'abord à la ferme St-Isidore, puis au couvent St-Isidore, à Hochelaga et enfin à l'asile St-Jean de Dieu, et partout nous les avons trouvées à la hauteur de leur tâche, admirables d'abnégation, de douceur et d'iné-

puisable charité. Les faits parlent assez haut pour nous dispenser d'insister davantage.

Mais il n'est que juste de montrer quels services leur rendent les sœurs tertiaires.

C'est le 1er juin 1863 que le Tiers-Ordre des Servites de Marie a été établi à l'asile de la Providence, à Montréal (1). Les personnes qui font partie de ce Tiers-Ordre prennent le nom de Sœurs Tertiaires. Leurs engagements religieux sont temporaires, et renouvelés annuellement à la fête des sept saints fondateurs de l'ordre. Elles ont pour première patronne la Très Sainte Vierge, qu'elles honorent particulièrement sous le vocable si touchant de Notre-Dame des Sept Douleurs. Elles portent à la ceinture le chapelet dit de Notre-Dame des Sept Douleurs, et un crucifix de cuivre. Leur costume d'étoffe noire, se fait remarquer par une grande simplicité.

L'humilité, l'obéissance, la mortification, la charité, telles sont les vertus qu'elles doivent pratiquer. Elles ont une grande dévotion pour Sainte Julienne de Falconieri et Saint Philippe Béniti, (2) qu'elles

(1) L'illustre Mgr Bourget, de vénérée mémoire, prit une large part à l'établissement du Tiers-Ordre des Servites à l'asile de la Providence.

(2) St Philippe Béniti, célèbre par sa sainteté et les nombreux miracles qu'il opéra, était l'un des premiers généraux des Religieux Servites. Il vivait au XIII^e siècle. Ce fut de ses mains que sainte Julienne de Falconieri reçut le voile. Cette dernière qui habitait la ville de Florence, passa sa vie dans la pratique des vertus les plus insignes, ayant consacré au Seigneur, dès sa plus tendre enfance, les dons précieux que la Providence lui avait départis.

regardent, à bon droit, comme les fondateurs et les seconds patrons du Tiers-Ordre.

En qualité d'auxiliaires des Sœurs de la Providence, les Tertiaires se vouent au service des malades et aux autres œuvres de charité. Dans l'humble position qu'elles occupent, elles font abnégation de toute volonté personnelle, sont toujours prêtes à exécuter les ordres qui leur sont donnés, dévouées jusqu'au sacrifice, n'ayant d'autres consolations que les trésors de grâces que Dieu accorde à ceux qui ne vivent que pour lui (1).

Elles sont soumises à une règle particulière ; leur vie se partage entre les exercices de piété convenables à leur état et les travaux de leur office. En vertu de la règle, elles jouissent de précieux avantages qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Telles sont les Tertiaires.

En 1882, sœur Thérèse qui appréciait les immenses services rendus par ces personnes aussi pieuses que zélées, obtint qu'un noviciat de Tertiaires fut établi à l'asile ; le soin des malades de l'hospice réclamant de celles qui en sont chargées, des qualités spéciales et une préparation particulière. On comprend la sagesse de cette disposition.

(3) La première Tertiaire, connue sous le nom de Rose Grandpré, après avoir mené une vie très édifiante, mourut à l'asile de la Providence, le 9 Juillet 1877, en grande réputation de sainteté. Elle était âgée de 74 ans.

L'humilité des Tertiaires s'accommoderait mal d'éloges trop répétés ; il nous sera cependant permis de dire que, chaque jour, leurs services sont de plus en plus appréciés, et qu'elles sont considérées, à bon droit, comme l'aide le plus effectif des sœurs dans leur belle œuvre de charité.

Elles contribuent, enfin, dans une large mesure, à assurer la régularité du fonctionnement de l'asile, en offrant toute les garanties de stabilité, d'exactitude et surtout de dévouement qui sont le caractère distinctif des membres des communautés religieuses.

* * *

Nous tenons aussi à mentionner la bonne tenue des gardiens de l'asile, dont le personnel, autant qu'il nous a été donné d'en juger, nous paraît bien choisi. Leur service est assurément fort pénible et demande de grandes qualités : grâce à la bonne direction donnée par les sœurs, les gardiens et gardiennes remplissent consciencieusement leurs devoirs.

Le corps médical, chargé du traitement des malades, comprend trois médecins attachés à la maison, désignés par les propriétaires de l'hospice : ce sont

M. le docteur Bourque, médecin en chef, M. le docteur Prieur et M. le docteur Barolet. Tous les trois habitent à la Longue-Pointe et le dernier réside à l'asile même.

Nous avons dit en quelle haute estime sœur Thérèse tenait les docteurs Bourque (1) et Barolet qui l'accompagnèrent dans son voyage en Europe où ils avaient suivi les cours d'aliénistes distingués à la faculté de Paris. Le docteur Prieur avait également fait à Paris des études spéciales sous la direction de maîtres bien connus.

L'admission et la sortie des patients sont ordonnées par trois médecins nommés par le gouvernement, qui sont actuellement les docteurs E. Duquette, F. X. Perrault et Devlin. Les inspecteurs de l'asile sont les docteurs Desaulniers, de Martigny, et Aylen.

C'est ici le moment de parler du traitement médical suivi à l'hospice St-Jean de Dieu. Il est appliqué par des médecins ayant des connaissances spéciales acquises et perfectionnées sous la conduite de savants distingués en France, où les études aliénistes sont à la fois si fortes et si approfondies. Les noms de

(1) Au Congrès international de médecine mentale tenu à Paris en 1889, le docteur Bourque a lu, le 7 août, un travail sur la législation concernant les asiles d'aliénés dans la Province de Québec, travail qui a été fort apprécié de la savante assemblée.

MM. Magnan, Ball, Falret, ont une notoriété universelle.

Sans entrer dans des détails qui sortiraient de notre compétence, et transformeraient cette notice en un traité technique, nous tenons à dire que tous *les progrès de la science* sont appliqués à l'asile dans le traitement des aliénés. Nous avons déjà parlé des distractions et amusements nombreux mis à la disposition des médecins comme moyens curatifs. Nous avons aussi indiqué les diverses occupations que le travail aux champs, au jardin, et dans l'intérieur de l'hospice offrait à une partie nombreuse des patients pour les soustraire aux obsessions de la pensée qui les mine, et montré que, sans posséder d'ateliers proprement dits, on avait cependant à la Longue-Pointe, soit à la buanderie, soit au tissage, à la cordonnerie, à la couture, au repassage, à la boulangerie, à la forge, à la menuiserie, de nombreuses occasions d'employer l'activité manuelle des pensionnaires, ce qui, au point de vue du traitement médical, est une excellente pratique. Nous signalerons encore, dans le même ordre d'idées, l'installation de salles où le nombre des patients au lieu d'être de soixante-quinze n'est plus que de trente-cinq à quarante et enfin la création prochaine de nouveaux dortoirs de cinq à six lits pour les pensionnaires privés, afin de répondre aux exigences des malades et d'augmenter leurs chances de guérison.

La douceur, l'affection bienveillante dont sont entourés les patients produisent également d'heureux effets. Si la contrainte n'a pu être, dans certaines circonstances, entièrement bannie, on n'y a recours que pour des cas particuliers et qui se produisent rarement.

Le traitement hydrothérapique, fort en vogue dans les asiles français est judicieusement employé à St-Jean de Dieu et ses résultats sont encourageants. Bien que le traitement pharmaceutique soit considéré par les aliénistes, en général, comme secondaire, il peut être cependant, à l'occasion, un utile auxiliaire. La médecine mentale a fait depuis quelques années la découverte de précieux médicaments destinés à rendre de réels services. Les propriétaires de l'asile n'ont point reculé devant les dépenses de ces remèdes coûteux dont leurs médecins avaient constaté les effets bienfaisants dans les maisons dirigées par les grands maîtres de l'Europe. Elles n'ont point hésité non plus à abonner l'asile aux revues scientifiques traitant de médecine mentale. Les médecins de l'hospice sont donc, par le fait, constamment tenus au courant des progrès scientifiques dont ils font bénéficier leurs malades, au grand avantage de ces derniers.

Le vrai *criterium* de la bonne tenue d'un asile et des résultats du traitement qui y est suivi, c'est la proportion des guérisons obtenues. Mais cette sta-

tistique présente parfois de sérieuses difficultés pour offrir une vérité absolue. Cette vérité n'est trop souvent qu'apparente. Ainsi, d'après un relevé très exact fait pour les cinq dernières années à St-Jean de Dieu, la proportion des guérisons — *en regard du chiffre des admissions* — a été de 27.77. Cette proportion, très satisfaisante par elle-même, le serait bien davantage, si l'on tenait compte de cette circonstance que l'asile reçoit un grand nombre d'idiots et de déments séniles, tous radicalement incurables, et qui, à dire vrai, ne devraient point entrer dans le calcul statistique.

Si l'on retranchait ces incurables, on arriverait, comme le constate un rapport très complet produit par sœur Thérèse en 1890, aux chiffres suivants pour les années 1887 et 1888 :

Années	Admissions	Guérisons	Proportion
1887	388 patients	170	43.81
1888	391 “	131	33.50

Voilà ce qu'il est important de signaler parce que ce n'est pas sur le chiffre de *toutes* les admissions qu'il faut établir la proportion, mais seulement sur celui des cas réputés ou considérés comme curables, les idiots et les déments séniles ne pouvant jamais rentrer dans cette catégorie. Ceci explique clairement la proportion de 27.77 que nous avons donnée.

conformément aux écritures exigées par le gouvernement, calcul dont on saisit de suite la défectuosité.

Cette observation nous permet d'affirmer que St-Jean de Dieu est parfaitement en mesure de soutenir la comparaison pour l'efficacité du traitement médical avec n'importe quel asile d'aliénés, non seulement en Amérique, mais encore en Europe.

Il nous reste, pour finir, à parler du service religieux de l'hospice. Ici, l'aumônier a un double devoir. Il est non seulement le directeur spirituel des sœurs, des tertiaires et des novices tertiaires, mais il est encore chargé de donner les consolations de la religion aux malheureux placés dans l'asile. Ce qu'il faut de tact et de prudence dans ce poste, on le comprend aisément. M. l'abbé Leclerc qui, depuis 1877, remplit les fonctions d'aumônier en chef, était tout désigné, par sa piété éclairée, son instruction étendue et sa grande charité, pour cette délicate mission. Il a prouvé, dans maintes circonstances, son dévouement à l'hospice, par ses conseils dont sœur Thérèse appréciait au plus haut point la

sagesse. C'est à lui qu'incombe, le plus souvent, l'obligation de recevoir les visiteurs ; son exquise urbanité lui rend facile cette partie de sa tâche.

Il est très heureusement secondé dans l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux, par M. l'abbé Choquet, second aumônier, prêtre plein de zèle et de piété. M. l'abbé Prud'homme, ancien curé, donne à tous les deux son obligeant concours pour les actes du ministère.

L'hospice St-Jean de Dieu est aujourd'hui sous la direction de sœur Madeleine du Sacré-Cœur. C'est à l'école de son illustre devancière que s'est formée la supérieure actuelle. Nourrie de ses idées, elle n'a comme elle, qu'un but, alléger les souffrances des pensionnaires de l'hospice. *Que ferons-nous pour distraire nos malades ?* répétait souvent sœur Thérèse. Cette pensée est constamment présente à l'esprit de sœur Madeleine du Sacré-Cœur qui sait toujours trouver une solution satisfaisante. Comment parvient-elle à suffire aux détails, chaque jour plus compliqués, de cette multiple administration, c'est là le secret de Dieu, dans l'amour duquel elle puise sa force et son énergie.

Peu de temps avant sa mort sœur Thérèse écrivait à la Mère supérieure générale : “ Ne craignez rien, ma mère, l'œuvre de St-Jean de Dieu ne périra jamais. Dieu nous garde ! ” Elle avait raison et ces paroles peuvent être regardées comme vraiment prophétiques : car l'hospice n'a cessé de voir augmenter le nombre de ses malades, non seulement pour les pensionnaires de l'Etat, mais aussi pour les pensionnaires privés : preuve indéniable de son excellente réputation.

Cette réputation, nous avons vu comment l'asile la méritait, et au prix de quels efforts constants à tous les points de vue, douceur du traitement, attention vigilante, dévouement de chaque instant, il l'avait acquise et s'était, en quelque sorte, imposé au public.

Mais nous ne pouvons achever cette étude sans faire ressortir le côté vraiment charitable qui a inspiré et inspire encore les sœurs de la Providence depuis leur première fondation à St-Isidore jusqu'à nos jours. C'est une pensée chrétienne qui animait Mme Gamelin, faisant son premier voyage aux États-Unis, pour étudier les maisons d'aliénés ; c'est la même pensée qui soutenait sœur Thérèse au milieu des difficultés, “ humainement insurmontables ” qu'elle eut à vaincre. Ne cherchez pas d'autres mobiles chez toutes ces sœurs, que le sentiment religieux et l'esprit de sacrifice.

Quand la Communauté de la Providence, sans avoir encore construit d'asile, s'engageait à loger, nourrir et soigner les idiots et les aliénés pour la modique somme de \$100, pouvait-on la soupçonner d'un but intéressé ? Personne n'oserait le prétendre, et la lecture de ce travail convaincra à cet égard tout esprit impartial.

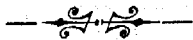
Si les sœurs, en effet, n'avaient pas trouvé dans de généreuses donations les moyens d'acquérir les fermes de la Longue-Pointe dont tous les produits sont exclusivement consacrés à fournir l'alimentation des patients, sous une forme plus ou moins directe ; si ces mêmes sœurs n'avaient pas réalisé, grâce au prix de la pension des malades privés confiés à leurs soins, une certaine rémunération avantageuse, est-ce qu'il leur eut été possible de recevoir pour \$100 ces patients qui dans d'autres asiles sont tarifés à \$135, \$145 et au-dessus, comme l'indiquent les chiffres empruntés aux asiles des Etats-Unis, sans parler de ceux des provinces de Québec et d'Ontario.

Sous l'influence d'un sentiment charitable des plus nobles, elles n'ont point hésité à accepter une rétribution aussi faible, escomptant la protection divine qui ne leur a point fait défaut.

Combien grande doit être la reconnaissance publique pour de pareilles œuvres, entreprises avec rien ou presque rien, répondant cependant à tous les be-

soins, à tous les progrès de la science et ne reculant, quand il s'agit de l'intérêt des malades, devant aucune dépense !

Les communautés, mandataires fidèles et désintéressées de la charité publique, ont été les premières à fonder les institutions de bienfaisance que possède la province de Québec, acquittant ainsi la dette de la société à l'égard de ses membres malheureux. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier ; la visite de l'asile St-Jean de Dieu démontre péremptoirement cette vérité, et fait comprendre, mieux que tous les chiffres et toutes les statistiques, l'importance du rôle rempli par elles dans ce pays.



APPENDICES



DECRET DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL

ÉRIGEANT À

LA LONGUE-POINTE

L'HOSPICE SAINT-JEAN DE DIEU

IGNACE BOURGET, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC. (1).

*A tous ceux que les présentes concernent, Salut et Bénédiction
en Notre-Seigneur.*

Nous Nous sommes toujours fait, Nos Très Chers Frères, un
devoir de vous mettre au courant de tout ce qu'opère la divine
Providence, dans ce diocèse, pour le bien de la religion et le

(1) Nous tenons à publier ici le texte entier du remarquable décret de Mgr Bourget, rendu à l'occasion de la Bénédiction de l'Asile de la Longue-Pointe.

soulagement des misères humaines. Dans cette vue, Nous sommes attaché, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, à vous faire connaître les œuvres qui y prénaient naissance, et à vous inviter à y contribuer, par tous les moyens en votre pouvoir.

Notre intention, en signalant ainsi à votre charité, ces diverses œuvres, était de leur obtenir vos généreuses sympathies, afin que vous puissiez participer, par là, aux mérites qui y sont attachés. C'est par ce moyen qu'ont pu s'établir et se répandre, tant dans la ville que dans les campagnes, les institutions dont le but est de soulager les souffrances qui, hélas ! sont semées sur toute la route de la vie.

C'est encore ce que Nous allons faire aujourd'hui, en vous parlant de la maison des aliénés qui vient de s'élever, sous vos yeux, comme par enchantement et dont Nous croyons devoir vous entretenir, en vous disant en toute simplicité et confiance : 1^o pourquoi elle a été bâtie ; 2^o pourquoi elle doit être bénite ; 3^o pourquoi elle va être érigée en hospice de charité, dédiée à saint Jean de Dieu.

Nous croyons devoir vous déclarer avant tout qu'en permettant aux sœurs de la Providence de prendre des arrangements avec le gouvernement pour se charger du soin des aliénés, Nous avons été pénétré de cette pensée, qu'il fallait donner à ces êtres infortunés des mères pour les traiter avec une bonté vraiment maternelle. Car, hélas ! arrachés comme ils le sont, par des circonstances impérieuses, du sein de leurs familles, ils ne peuvent plus jouir des douceurs de la tendresse de leurs mères naturelles. Il devient donc nécessaire de leur donner les mères que la religion a préparés pour remplacer celles que leur a données la nature.

1^o Pourquoi a été bâtie une nouvelle maison d'aliénés ?

C'est parce que l'asile des aliénés, érigé à Beauport était devenu insuffisant au grand nombre d'infortunés qu'on était forcé d'y envoyer ; c'est là, on n'en saurait douter, la principale raison. Car cet asile s'est acquis une réputation bien méritée par l'habileté des médecins qui y donnent leurs soins, par la charité avec laquelle il est administré, par les fréquentes guérisons qui y ont été obtenues et par tous les soins qui y sont prodigués aux patients.

Cette raison a été d'ailleurs vivement sentie par le gouvernement qui, voyant le trop plein de l'asile de Beauport, a cru devoir favoriser celui qui, sous ses auspices, a été ouvert dans une des vieilles casernes militaires, dans la paroisse de St-Jean Dorchester. Là, encore a été exercé, pendant plusieurs années, avec toute la sollicitude possible, le zèle pour les personnes dérangées dans leur esprit et dont le sort est si digne de compassion.

Cette nouvelle fondation s'est faite aussi pour répondre aux ardents désirs de beaucoup de bonnes familles qui, souffrant avec une peine extrême de l'éloignement des personnes infortunées dont il leur fallait se séparer, se plaignaient de ne pouvoir que très difficilement les visiter, les encourager, les consoler dans leur malheur et même d'être réduites à ne pouvoir que rarement en avoir des nouvelles satisfaisantes pour leur tendresse.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les sœurs de la Providence, à qui le public est redevable de ce précieux établissement. Car, dépositaires des amères douleurs de ces respectables familles au sein desquelles leur charité leur donnait une entrée libre et un accès facile, elles avaient été souvent témoins du

spectacle déchirant qui s'y rencontrait sous leurs yeux, chaque fois qu'il fallait se séparer d'un bon père, d'une mère chérie, d'un enfant bien-aimé, qu'on était forcé d'arracher à leur tendresse, pour les confiés au loin à des soins étrangers.

Il y avait à ces cruelles séparations, beaucoup de soupirs et de gémissements, et la seule pensée que l'on ne se verrait plus ou que du moins l'on ne se verrait que rarement et difficilement, arrachait bien des larmes et causait bien des regrets. « Ah ! si du moins » s'écriaient ces tendres mères et ces parents compatissants, en qui règne encore l'amour de la famille, « l'on pouvait avoir de fréquents rapports avec ces êtres infortunés, objets d'un intérêt d'autant plus attendrissant, qu'ils étaient plus incapables de se protéger, l'on se consolerait un peu de voir une si cruelle séparation. »

Ça été, en grande partie, pour consoler ces respectables familles que lesdites sœurs de la Providence ont cru devoir se mettre généreusement à contribution, en acceptant la proposition du gouvernement, et en s'engageant à ériger cette nouvelle maison, dans un magnifique local, situé à la porte de notre ville et au centre des communications, afin que tout le monde puisse y avoir un accès facile.

D'ailleurs, ces sœurs, ainsi que leur charitable fondatrice, la respectable mère Gamelin, s'étaient, dès le principe, senti poussées d'un ardent désir de se vouer aux soins des aliénés. Elles s'étaient, dans tous les temps, ménagé, dans les différents asiles, tant en ville qu'à la campagne, des moyens de faire en petit une œuvre si chère à leur cœur.

Rien de surprenant si elles se sont prêtées de si bonne grâce aux propositions du gouvernement, en se chargeant de faire un asile des aliénés qui ferait honneur à la religion et au pays.

Pour se convaincre de leur bonne volonté, il suffit de jeter un regard sur ce grand édifice qui mesure cinq cents soixante-dix pieds et de le parcourir rapidement pour y admirer la solidité, l'élégance et les commodités qui s'y trouvent réunies.

Ce qui prouve encore leur bonne volonté, en entreprenant cette vaste maison qui pourrait passer pour un magnifique palais, c'est le désintéressement avec lequel elles ont accepté les conditions qui leur ont été faites. Car elles se sont engagées à loger, vêtir, nourrir, chauffer, éclairer, autant d'aliénés que leur confierait le gouvernement (300 et plus) pour le prix de cent dollars chacun, par année. Et, cependant, la bâtisse seule coûtera, quand elle sera achevée, 175.000 dollars. Or, pour se procurer cette somme énorme, il a fallu faire des emprunts considérables à des intérêts plus ou moins élevés. Aussi les a-t-on accusées parfois d'imprudence et de témérité.

Mais elles ont passé par dessus toutes ces considérations, dans leur ardent et sincère désir de faire un établissement qui pourrait satisfaire leur tendre compassion pour les aliénés et leur zèle pour la gloire de notre religion et l'honneur de notre gouvernement qui, à la vue d'un établissement aussi splendide fait pour lui et en son nom, ne pourra qu'en être flatté, et en retour ne manquera pas de leur venir en aide, afin de les indemniser des généreux sacrifices qu'il leur a fallu faire, pour répondre à ses vues bienveillantes.

Elles ont dû enfin compter sur tant de riches et respectables familles si vivement intéressées à la prospérité d'un établissement qui va leur offrir tant et de si précieux avantages en faveur des personnes qui les touchent de si près. Car, à la vue des sacrifices que vont s'imposer des vierges faibles et délicates, pour porter secours à leurs proches, parents, amis et concitoyens,

ils apprécient sans doute la grandeur de leurs sacrifices, qui seront d'autant mieux sentis qu'ils s'appliqueront à des personnes qui leur sont chères. Mais quels moyens auraient à prendre le gouvernement et les citoyens, pour reconnaître l'immense service rendu au pays par ces sœurs, qui n'ont pour faire leurs œuvres que leur entier et parfait dévouement ?

On nous permettra sans doute, d'exprimer, en toute liberté et sans prétention aucune, la pensée qui Nous préoccupe.

Ce ne sont pas des dons ou des souscriptions que Nous réclamons pour elles, mais des prêts gratuits pour un certain nombre d'années. Car chacun comprend qu'en déchargeant cette nouvelle institution de l'obligation de payer les intérêts dûs pour l'énorme somme empruntée pour les frais de bâtisse, le capital sera en peu d'années remboursé. Dans ce cas, la communauté qui vient d'accomplir une si belle œuvre serait en état d'augmenter les édifices dont on commence déjà à sentir l'insuffisance.

Puisse cette simple suggestion arriver au cœur de nos honorables Ministres et Législateurs, qui sont si heureusement épris de zèle pour le bien public, et qui ont montré en particulier une si bonne volonté pour l'œuvre si chrétienne et si apostolique des aliénés !

Puisse-t-elle en même temps être chaleureusement acceptée par ceux de nos respectables citoyens qui, pouvant disposer librement des riches capitaux dont les a comblés la divine Providence, feraient dans cette circonstance importante, un bien incalculable dont la religion, la patrie, l'humanité souffrante leur seraient éternellement reconnaissantes ?

C'est ce que d'ailleurs, Nous allons, Nos Très Chers Frères, demander tous ensemble au Père céleste, de qui vient tout don

parfait, en le suppliant humblement avec l'Eglise de daigner verser en abondance sur ce nouvel établissement la rosée du ciel et la graisse de la terre ; *Tribue eis, Domini, de rore cæli abundantiam et de pinguedine terræ vitæ substantiam.* (Rituale Romanum).

2^o Pourquoi cette maison d'aliénés doit être bénite ?

C'est la pratique invariable de l'Eglise, comme vous le savez tous, Nos Très-Chers Frères, de bénir tout ce qui est à son usage et à celui de ses enfants ; parce que le péché, entrant dans le monde, ayant répandu sa funeste contagion sur toutes les créatures dont nous sommes obligés de nous servir pour les besoins de la vie, leur contact nous serait nuisible.

Aussi, voyez-vous tous les bons chrétiens recourir à cette bonne Mère pour la prier de bénir les maisons qu'ils font construire, pour y demeurer pendant le pèlerinage de leur vie mortelle, en attendant qu'ils aient mérité, par leurs travaux et leur vie sainte, d'entrer dans la bienheureuse éternité, pour y jouir du repos et du bonheur promis à la vraie vertu.

Rien de plus touchant que les prières que fait l'Eglise en bénissant les maisons terrestres que doivent occuper ses enfants dans ce lieu d'exil en attendant le bonheur de la céleste patrie.

« Bénissez, dit-elle, avec tout l'accent de sa ferveur, bénissez, Seigneur, Dieu tout puissant, ce lieu, afin que la santé, la chasteté, la victoire, (sur toutes les passions) la vertu, l'humilité, la bonté, la mansuétude, le parfait accomplissement de la loi et l'action de grâces à Dieu le Père, le Fils et le St-Esprit, y soient en pleine vigueur et que cette bénédiction s'attache pour toujours à ce lieu et à tous ceux qui l'habitent, maintenant et dans tous les siècles. »

Ainsi que de riches trésors de grâces coulent du cœur de Dieu

dans le sein des familles chrétiennes par les prières de l'Eglise. Car, il ne faut pas en douter, ces prières, étant celles de l'Eglise, qui sont toujours agréables à Dieu, ne souffrent pas de refus, à moins que l'on y mette obstacle par sa faute, puisque tout ce qu'elle fait, c'est au nom du Dieu tout puissant. *Quidquid in tuo nomine... ab eis (Sacerdotibus) agitur a te fieri credatur.* (Rituale Romanum).

Mais si les simples laïques sentent le besoin de faire descendre les bénédictions célestes sur leurs maisons et leurs familles particulières qui doivent y demeurer, peut-on douter que les Communautés ne témoignent plus d'empressement à faire bénir, sanctifier et consacrer les hospices dédiés spécialement à la charité et à la piété, pour y vivre dans la paix et l'innocence avec les membres souffrants de Jésus-Christ, qui sont leurs trésors ?

Voilà, en peu de mots, ce qui nous explique pourquoi la maison des aliénés que viennent de bâtir de bonnes Sœurs de Charité, doit être bénite avec une solennité spéciale. Car, évidemment, ce doit être une maison sainte par les solides vertus qui doivent s'y pratiquer, par les pénibles sacrifices qui doivent s'y faire, par la vigilance maternelle qui doit s'y exercer, par les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle qui doivent y briller, enfin par l'esprit d'abnégation, de dévouement et de renoncement qui doit s'y perpétuer à toute heure du jour et de la nuit et à l'égard de toutes sortes de personnes.

En présence de tous ces actes, qui font frémir la pauvre nature et qui doivent se succéder sans interruption, pour faire de toutes les personnes vouées aux infortunés, idiots, aliénés et furieux, autant de victimes immolées au Dieu du Calvaire et à la Mère des Douleurs, peut-on douter qu'il ne faille de

grandes grâces pour se maintenir constamment dans la pratique de tant de devoirs rigoureux ? Il ne faut donc pas s'étonner si l'Eglise qui est une si bonne Mère et qui connaît si bien la faiblesse de ses enfants, fait en cela violence au ciel, par ses prières accompagnées des plus touchantes cérémonies.

L'on invoque à genoux l'Esprit-Saint, l'Auteur de tous les dons célestes, pour le supplier humblement de prendre possession de la nouvelle maison, pour la gouverner, la défendre et la protéger.

On bénit le terrain sur lequel est bâti la maison des aliénés pour que les esprits de malice n'osent pas approcher pour lui nuire par leurs dangereuses incursions.

La maison elle-même est ensuite bénite par une prière spéciale, afin que Dieu, qui est trois fois saint, y habite toujours avec ses anges et ses saints. Il se fait une procession solennelle au chant harmonieux d'hymnes et de cantiques sacrés pendant laquelle le Pontife du Seigneur, qui préside à cette touchante cérémonie, asperge d'eau sainte toutes les parties de la maison du haut en bas, afin que les démons en soient chassés et ne puissent nuire par leurs secrets artifices à aucun de ceux qui vivent dans cette maison sanctifiée par tant de grâces.

Mais, pendant que ces rites s'accomplissent, le ciel, on ne saurait en douter, est attentif, les anges et les saints en descendent en foule, le Seigneur fait sentir sa présence, par l'onction de sa grâce, les assistants se sentent touchés et émus de ce religieux spectacle, les esprits sont éclairés d'une lumière céleste, les cœurs sont embrasés d'une ardeur nouvelle. Enfin, tout indique que Dieu se rend propice et favorable et qu'il veut prendre le nouvel établissement sous sa puissante protection. Ah ! Il est si bon pour ceux qui l'aiment et qui sacrifient tout

pour lui plaire. Or, parmi les différentes prières qui se font pendant cette belle cérémonie, il en est une qui doit spécialement fixer notre attention. Entre autres grâces, l'Eglise demande que les anges, qui sont des esprits de lumière, viennent établir leur demeure dans l'enceinte des murs de cette maison, pour garder, défendre et protéger la maison elle-même et ceux qui l'habitent : *Nitra pariete domus istius Angeli tue lucis inhabitent eamque et ejus habitatores custodiant.* (Rit. Rom.)

Nous devons vous faire observer là-dessus que si la pensée que les anges sont avec nous en tous lieux, nous inspire une vive confiance, elle doit surtout nous remplir de force, de douceur et de consolation, lorsqu'il y a des dangers à courir, des sacrifices à faire, des douleurs à endurer. Car, tout naturellement, on se recommande au bon ange comme fit le jeune Tobie quand il se vit sur le point d'être dévoré par un poisson monstrueux qui s'élançait sur lui.

Maintenant, pour peu que l'on fasse attention à ce qui se passe dans une maison où se trouvent réunis des centaines d'aliénés, il est facile de se faire une idée des colères et des fureurs, des cris et des vacarmes, des emportements et des bizarreries qui rendent la vie ennuyeuse et exposent à des mauvais traitements et à quelque chose de pire.

Il est donc urgent qu'un tel établissement soit confié à la garde des bons anges qui veillent jour et nuit sur lui et sur tous ceux qui y demeurent. Comme cette pensée est propre à tranquilliser ceux et celles qui en sont comme les anges visibles ! Car avec la vigilance la plus active et les soins les plus multipliés et les plus assidus, que de malheurs peuvent arriver ! Oh ! que Dieu est bon de nous accorder de si puissants et de si bons protecteurs.

3^o Pourquoi cette maison d'aliénés est érigée en un hospice dédié à St Jean de Dieu ?

La nouvelle maison d'aliénés est bénite, comme Nous venons de le faire voir, pour qu'elle soit sous la protection des bienheureux de la cour céleste, une maison sainte, par les solides vertus qui doivent s'y pratiquer.

Mais ce n'est pas tout, il faut qu'elle soit une maison bénite pour être un vrai hospice dédié à St-Jean de Dieu, afin de pouvoir remplir sa mission selon l'esprit de ce grand saint et avec une grâce d'état qui fasse espérer qu'elle produira les mêmes fruits de sanctification pour les âmes et de guérison pour les corps. Tel doit être le vrai cachet auquel on reconnaîtra cette maison de charité chrétienne et de patriotisme canadien.

La raison pour laquelle cette maison de santé est mise, par l'Église, sous la protection de St-Jean de Dieu est que cet admirable saint a été, par un trait tout particulier de la divine Providence, traité comme un fou et comme tel, renfermé dans un hôpital d'insensés. Or, voici quelle en fut la cause.

S'étant, pendant sa jeunesse, laissé aller à certains dérèglements, il fut un jour, en entendant un sermon, pénétré d'une vive componction. Il s'écria tout-à-coup, en poussant de profonds soupirs et en versant des torrents de larmes : Miséricorde, Seigneur, Miséricorde à ce grand pécheur. On le prit alors pour un fou ; et on le renferma dans l'hôpital des insensés. Et comme il continuait toujours à s'abandonner à ces démonstrations extraordinaires de douleur et de repentir, on crut pouvoir le ramener à son bon sens, en le condamnant à une longue et cruelle flagellation. On lui appliqua, en conséquence, plus de cinq mille coups de fouet et il ne cessait de répéter pendant cette terrible exécution : « Frappez, frappez cette chair rebelle ; il est juste qu'elle porte la peine du mal qu'elle a fait. »

Mais cet homme que le monde méprisa comme un insensé, était, aux yeux de Dieu, orné des dons de la sagesse la plus consommée. Car, il fut prévenu, dans le sein de sa mère, des plus précieuses bénédictions et sa bienheureuse naissance fut annoncée par le son des cloches qui sonnèrent d'elles-mêmes.

L'éclat de sa sainteté fut signalé par une vive lumière qui brilla au-dessus de la maison où il naquit. Quand il fut devenu maître de ses biens, il les vendit pour en distribuer le prix aux pauvres prisonniers. Il fonda ensuite deux hôpitaux avec les aumônes qu'il reçut des personnes riches. Il institua les frères Hospitaliers pour soigner les malades. Pendant un terrible incendie qui réduisit en cendres un de ces hôpitaux, on le vit affronter tous les dangers pendant une demi-heure, afin de courir, à travers des torrents de flammes, pour sauver ses chers malades, en les portant sur ses épaules. Sur le point de mourir, muni de tous les sacrements, reprenant toutes ses forces, il se revêtit lui-même de ses habits, se mit à genoux et expira en embrassant son crucifix. Il resta immobile dans cette posture, pendant six heures, au grand étonnement de toute la ville qui en fut témoin.

A ces traits frappants, il vous est facile de conclure, Nos Très Chers Frères, que Dieu s'est plu à combler d'honneurs cet admirable saint, qui a tant aimé les humiliations. Or, une des gloires dont il brille dans le ciel, c'est d'être honoré, sur la terre, comme le protecteur des hospices d'aliénés.

Jugez par là s'il n'y a pas lieu d'espérer que le nouvel hospice prospérera sous sa puissante protection. Car, c'est à notre connaissance, le premier qui ait, dans ce pays, été dédié à ce tendre ami des pauvres. Il sera donc stable et florissant malgré les énormes difficultés qui l'attendent.

C'est donc avec une pleine confiance en la divine bonté et au puissant crédit dont jouit au ciel Notre saint, que Nous procédons à l'érection d'un hospice qui fera sa gloire et l'honneur de la religion dans Notre patrie. A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué et de l'avis de Nos Vénérables Frères les Chanoines de Notre Cathédrale, Nous avons statué, réglé, ordonné, statuons, réglons, ordonnons ce qui suit :

1^o Nous érigeons sous le titre d'*Hospice de St-Jean de Dieu*, la maison des aliénés, bâtie à la Longue-Pointe, sous les auspices du gouvernement de la province de Québec, par Nos Très Chères Filles les sœurs de la Providence.

2^o St-Jean de Dieu, tout en demeurant sous le rite de double mineur, que lui assignent les rubriques, sera tout spécialement honoré dans cet hospice que Nous mettons spécialement sous sa protection.

3^o La fête de ce saint, qui est fixée, dans le calendrier romain, au 8 mars, sera célébrée comme une fête de communauté. Il y aura communion générale ; et la messe célébrée ou chantée sera offerte pour la prospérité toujours croissante du nouvelle hospice.

4^o La chapelle sera, aussi bien que l'hospice, dédiée à St-Jean de Dieu, pour entretenir et propager sa dévotion, sans qu'il soit toutefois permis d'en faire mémoire à l'office et à la messe, en qualité de patron. Mais son invocation sera ajoutée à celles que font tous les jours les sœurs après leur messe de communauté.

5^o Il sera permis de chanter, dans cette chapelle, tous les dimanches et fêtes d'obligation, le salut et la bénédiction du St Sacrement et d'y faire tous les exercices de piété et de religion en usage dans la communauté mère de Montréal.

6° L'on pourra conserver, dans la dite chapelle, le Très St-Sacrement, pourvu que l'on y entretienne nuit et jour une lampe ardente ; et que l'on y observe les autres règles prescrites par l'Église pour les oratoires.

7° La communion pascale se fera pour les internes, dans la dite chapelle, quand ils en seront capables, vu les difficultés qu'il y aurait pour eux à se rendre à l'église paroissiale pour accomplir ce précepte.

8° Outre le journal et les registres, qui se tiendront au dit hospice, autant que possible, comme à la communauté, en tiendra, exposé dans un lieu convenable, un tableau des bienfaiteurs et bienfaitrices qui, comme il est mentionné dans le présent décret, se seront mis à contribution, pour aider à la communauté à acquitter la dette contractée pour bâtir le dit hospice ou pour l'agrandir plus tard.

9° Il se dira, pour ces bienfaiteurs et bienfaitrices, vivants et trépassés, douze basses messes par année, ou bien une par mois ; et ils seront spécialement compris dans les suffrages que la communauté fait chaque jour pour la prospérité en ce monde, et le repos éternel dans l'autre de tous ceux et celles qui lui font du bien.

Que le divin Cœur de Jésus qui, pendant sa passion, a bien voulu passer, à la Cour d'Hérode, pour un fou et un insensé, répande les torrents de grâces dont il est rempli, sur l'hospice qui lui est consacré en réparation de cet horrible blasphème !

Que l'auguste Mère de Dieu, la Vierge pure et sans tache, écrase de son pied immaculé les monstres affreux qui défigurent les corps et les âmes des infortunés aliénés qui passeront par cet hospice de charité ! Que tous les anges et les saints, et

spécialement St-Jean de Dieu, assistent, protègent et défendent ce charitable asile ouvert aux déplorables misères, causées par l'aliénation mentale !

Sera le présent Décret lu, au commencement de la cérémonie de la bénédiction du dit Hospice St Jean de Dieu, qui se fera demain (28 octobre courant) vers les deux heures de l'après midi, et ensuite conservé dans les archives du dit Hospice.

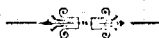
Donné à Montréal, le vingt-septième jour du mois d'octobre, en l'année mil huit cent soixante-quinze, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire.

† Ig. év. de Montréal.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. PARÉ, chan.,

Secrétaire.



HOSPICE ST-JEAN DE DIEU

POUR LES ALIENÉS

TENU PAR

LES SOEURS DE LA PROVIDENCE

A LA LONGUE-POINTE, PRES MONTREAL

Conditions d'admission des pensionnaires privés

L'Hospice St-Jean de Dieu, dirigé par les Sœurs de Charité de la Providence, qui en sont les propriétaires, reçoit à titre de pensionnaires privés des aliénés de l'un et de l'autre sexe.

Sur les quatorze pavillons, dont se compose cet hospice, deux sont spécialement réservés à cette classe de malades. Très agréablement situé sur la rive gauche du St-Laurent, à quatre milles du centre de Montréal, l'Hospice St-Jean de Dieu présente par ses conditions hygiéniques les avantages d'une maison de santé des plus recommandables.

Un personnel complet et bien expérimenté y exerce une surveillance continue, et les malades y sont traités avec la douceur qui est le propre des communautés religieuses.

Chauffage à l'eau chaude, bains, appareils pour douches, préaux et parterres, promenoirs, occupations appropriées aux

aptitudes des aliénés, jeux divers, distractions variées, tout est organisé en vue du plus grand bien des malades, pour le traitement desquels les médecins de l'établissement suivent les dernières suggestions de la science.

Le traitement médical des malades privés est spécialement confié aux soins du médecin en chef de l'hospice.

Formalités prescrites par la loi pour l'admission de pensionnaires privés dans un asile d'aliénés

Pour opérer le placement d'un pensionnaire privé dans un asile d'aliénés, la personne requérante doit produire : 1^o une demande d'admission signée par elle-même ; 2^o le *certificat de deux médecins* attestant l'aliénation mentale de la personne à placer, relatant les particularités de sa maladie et indiquant l'opportunité de son internement dans un asile d'aliénés.

N. B. — Les médecins signataires des certificats ne doivent pas être attachés à l'établissement, ni associés, ni frères, ni dans les relations de père et fils, avec la personne dont le placement est réclamé.

Prix de la pension

Dortoir et réfectoire communs	-	\$15.00 par mois.
Chambre de quatre à six lits	.	\$20.00 »
» d'un seul lit 3 ^o classe	-	\$25.00 »
» » 2 ^o »	-	\$30.00 »
» » 1 ^o »	-	\$35.00 »
» avec accommodation spéciale		\$40.00 ou plus par mois.
Blanchissage et raccommodage	-	3.00 par mois.

Les paiements doivent être faits d'avance tous les mois.

Les malades peuvent prendre leurs repas dans leur chambre,

selon le prix et les conventions stipulées, ou quand le requiert leur état.

Le traitement médical, l'ameublement, la literie et le service de table sont aux frais de l'établissement.

Les vêtements, les boissons, les déjeûs notables faits à l'établissement, etc., sont aux frais des familles.

N. B. — Une fois par mois les malades pourront, si le médecin le juge opportun, recevoir la visite de leurs parents qui se fera autant que possible le jeudi, mais en tous cas, cette visite ne devra être faite ni un dimanche ni un jour de fête d'obligation. Il va sans dire qu'un pensionnaire qui deviendrait gravement malade pourrait être visité plus souvent.

Les familles sont prévenues immédiatement de tout changement survenu dans l'état du malade. L'administration de l'hospice répond de suite aux demandes concernant la santé des pensionnaires. Les malades doivent être amenés à l'hospice autant que possible, pendant le jour. Si c'était pendant la nuit, on est instamment prié, dans l'intérêt de ces malades, de prévenir d'avance l'administration de l'asile.

Trousseau

Le trousseau à fournir par les familles doit être composé comme suit :

Pour homme

- 6 gilets de dessous (corps).
- 6 caleçons.
- 6 chemises
- 8 paires de bas convenables selon la saison.
- 12 faux cols (collets).
- 12 paires de manchettes (poignets).

- 2 cravates.
- 2 habillements convenables selon la saison.
- 12 mouchoirs.
- Bottines et pantoufles.
- Coiffures selon la saison.
- Chemises de nuit et robes de chambre au besoin.
- 1 peigne.
- 1 brosse à dents.
- 1 brosse à cheveux.

Pour femme

- 6 gilets de dessous (corps).
- 6 caleçons.
- 6 chemises.
- 8 paires de bas convenables selon la saison.
- Fichus, manchettes, coiffes au besoin.
- 6 robes de nuit.
- Habillements convenables selon la saison.
- 4 jupons
- 3 robes.
- 6 tabliers.
- 12 mouchoirs.
- 1 petit châle.
- Bottines et pantoufles.
- Robes de matin au besoin.
- Coiffure selon la saison.
- 1 peigne.
- 1 brosse à dents.
- 1 brosse à cheveux.

Par exception, l'asile pourrait fournir une partie du trousseau dans le cas où il manquerait quelques objets indispensables ; il devra, alors, être déposée une somme représentant la valeur approximative de ces objets.